Projet de mise en valeur hydroélectrique de la rivière Ouiatchouan au Village historique de Val-Jalbert

6211-01-029

BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES SUR L'ENVIRONNEMENT

ÉTAIENT PRÉSENTS: M. PIERRE FORTIN, président

M. DONALD LABRIE, commissaire

AUDIENCE PUBLIQUE SUR LE PROJET DE MISE EN VALEUR HYDROÉLECTRIQUE DE LA RIVIÈRE OUIATCHOUAN AU VILLAGE HISTORIQUE DE VAL-JALBERT PAR LA SOCIÉTÉ DE L'ÉNERGIE COMMUNAUTAIRE DU LAC-SAINT-JEAN

PREMIÈRE PARTIE

VOLUME 2

Séance tenue le 13 mars 2012 à 13 h 30 Hôtel Château Roberval Salle Tremblay-Duchesne 1225, boul. Marcotte Roberval

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DU 13 MARS 2012	
SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI	
MOT DU PRÉSIDENT	1
DÉPÔT DE DOCUMENTS	1
PÉRIODE DE QUESTIONS	
M. YVES GARNEAU	
M. OLIVIER BOUCHARD-LAMONTAGNE	20
M. OLIVIER HUARD	23
Mme ALINE GAGNON	
M. DANIEL TARDIF	32
M. PIERRE TANGUAY	
M. JEAN-PHILIPPE LALANCETTE	45
M. RICHARD GIRARD	53
QUESTIONS DE LA COMMISSION	54
REPRISE DE LA SÉANCE	
QUESTIONS DE LA COMMISSION (SUITE)	
M. YVES GARNEAU	
M. OLIVIER BOUCHARD-LAMONTAGNE	
M. OLIVIER HUARD	
QUESTIONS DE LA COMMISSION	
M. JEAN-PHILIPPE LALANCETTE	
QUESTIONS DE LA COMMISSION	102

SÉANCE DU 13 MARS 2012 SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI DÉPÔT DE DOCUMENTS

PAR LE PRÉSIDENT:

Mesdames et messieurs bonjour, bienvenue à cette deuxième séance de l'audience publique sur le projet de mise en valeur hydroélectrique de la rivière Ouiatchouan au Village historique de Val-Jalbert par la Société de l'énergie communautaire du Lac-Saint-Jean.

10

5

Exceptionnellement, les séances de l'audience seront filmées par le BAPE à des fins éducatives; les gens qui ne désirent pas être filmés doivent en informer madame Poliquin, coordonnatrice du secrétariat, ou Marie-Claude Tanguay, conseillère en communication.

15

20

25

Avant de laisser la parole aux participants, je désire vérifier si le promoteur a déposé de nouveaux documents depuis la dernière séance.

Monsieur Taillon.

PAR M. DENIS TAILLON:

Effectivement monsieur le Président, on a déposé les documents auxquels on s'est engagé lors de la première session; ils ont été déposés au secrétariat de la Commission.

PAR LE PRÉSIDENT:

OK. Est-ce que vous avez une carte sur le niveau du bruit?

PAR M. DENIS TAILLON:

30

Oui, on a l'information disponible pour répondre à la question.

PAR LE PRÉSIDENT:

35

Est-ce que vous êtes disponible pour la répondre tout de suite?

PAR M. DENIS TAILLON:

Si vous le désirez, on pourrait effectivement procéder à la présentation de cette partie-là.

PAR LE PRÉSIDENT:

Puis je vais continuer après ça l'appel des documents.

PAR M. DENIS TAILLON:

45

OK, je vais demander à monsieur Lavoie de venir.

PAR M. JEAN LAVOIE:

50

Bonjour monsieur le Président. Alors ce qu'on va vous montrer, c'est un peu un résumé de ce que nous avons dit hier soir, d'une part, et d'autre part, vous allez avoir une carte avec les isophones qui montrent justement la projection de la simulation, si on veut, du milieu sonore projeté par la ventilation de l'air extérieur de la centrale.

55

Donc ce qu'on va voir, c'est le son pur sans aucune autre considération; autrement dit, il y aura pas le son de la chute. Donc ça va nous démontrer jusqu'où le son théoriquement pourrait être projeté, en direction notamment des endroits où il y a des nuitées, pour la nuit.

PAR LE PRÉSIDENT:

60

65

En attendant, monsieur Taillon, hier, vous avez présenté des ajustements au projet, est-ce que vous avez des documents supplémentaires qui pourraient être déposés, qui soutiennent ce que vous avez présenté hier?

PAR M. DENIS TAILLON:

Donc vous faites référence à la modification de la centrale et de la localisation?

PAR LE PRÉSIDENT:

70

Oui.

PAR M. DENIS TAILLON:

75

C'est l'information qu'on avait dans la présentation.

PAR LE PRÉSIDENT:

OK, merci.

Alors la parole est à vous.

PAR M. JEAN LAVOIE:

85

Alors ceci, c'est le résumé, alors je vous explique brièvement un peu ce que nous avions dit hier soir.

90

monsieur le Président, les critères de bruit édictés par le MDDEP, à savoir cinquante-cinq (55) dBA de jour et quarante (40) dBA de nuit.

Donc le bruit qui est estimé pour la future petite centrale, ça va respecter en tous points,

Ça, c'est pour tous les points de contrôle qui ont été faits autour de la petite centrale.

95

Donc le bruit estimé par la simulation, ça a été validé également, comme je vous ai expliqué, par les informations auprès d'une centrale similaire, donc une petite centrale d'environ quatorze mégawatts (14 MW), si je me trompe pas, avec des ventilateurs extérieurs. Donc le modèle a été validé, ce qui fait que les chiffres que vous allez voir apparaître sur l'isophone à la page suivante, sont valides.

100

Ensuite, le bruit produit par la petite centrale, lorsqu'elle va être en fonction de jour, parce qu'on sait qu'en été, elle ne sera pas toujours en fonction, si je me rappelle bien, c'est autour de trente pour cent (30 %) qu'elle va fonctionner durant la période récréotouristique, eh bien, ce bruit-là va être inférieur au bruit présent dans le parc.

105

Donc le bruit de la chute, et le bruit également, la nuit, le bruit au niveau des sites avec nuitée, le bruit de la rivière est beaucoup plus fort que le bruit qui est produit par la centrale.

110

Ensuite, le projet n'affectera pas le secteur hôtelier tel que dit. Puis votre question d'hier soir, à savoir, par monsieur le commissaire Labrie, c'est que l'isophone de cinquante-cinq (55) dB, c'est projeté, vous allez voir, cinquante mètres (50 m) vers la rivière, et puis du côté du moulin, de l'ancien moulin, c'est vingt-cinq mètres (25 m). Mais on ne s'y rend pas.

115

Et puis à la phase d'ingénierie détaillée également, on avait un petit peu une problématique hier soir au niveau de la ventilation, donc au niveau de l'ingénierie détaillée, c'est que le promoteur, lui, va s'assurer que les équipements qui vont être mis en place vont être les plus silencieux possibles, et puis on va réussir à gérer de façon harmonieuse, à savoir que ces ventilations-là vont être bien localisées, de façon à ce que le bruit soit minimisé.

125

Parce qu'actuellement, on est en phase d'avant-projet, si on veut, mais à la phase d'ingénierie détaillée, ça va être étudié attentivement, de manière à ce que l'impact soit imperceptible pratiquement.

Donc on présente ici un petit peu le secteur. Donc vous reconnaissez l'ancien moulin. Et puis, comme vous voyez ici, c'est la nouvelle centrale dans sa position qui est actuellement à l'étude.

Donc l'isophone de cinquante-cinq (55 dB), c'est ce qui est en orangé. Donc comme vous voyez, du côté de la rivière, c'est environ cinquante mètres (50 m), et puis de ce côté-ci, vous voyez, on se rend même pas à l'ancien moulin.

130

Et puis comme je vous ai dit, ça, c'est le son qui est pur, c'est le son s'il y avait aucun bruit dans la chute.

401

Donc de cinquante-cinq (55 dB), comme vous voyez, c'est confiné très très proche du bâtiment actuel.

135

Au niveau de la centrale proprement dite, en surface, le son sera imperceptible également, même en considérant s'il y avait aucun bruit dans la chute.

PAR LE COMMISSAIRE:

140

C'est un bruit d'évaluation ou c'est un bruit mesuré par un sonomètre en dBA?

145

Dans le sens que c'est un bruit d'évaluation qui doit tenir compte du caractère du bruit, est-ce qu'il y a un caractère tonal, parce que c'est un bruit d'une ventilation, il y a des fréquences qui peuvent lui donner un caractère tonal donc il faut corriger le niveau de bruit, est-ce que vous en avez tenu compte ou bien il y en a pas de caractère tonal au bruit qui est produit?

PAR M. JEAN LAVOIE:

150

Ce bruit-là a été évalué évidemment sur les bases des fréquences qui ont été émises par les équipements, par les équipementiers. Donc c'est tout simplement, c'est le bruit tel que produit par la ventilation.

155

Par contre, on sait que les analyses qui ont été faites par les ingénieurs en sonore, c'est qu'ils ont réussi à prouver hors de tout doute que le bruit qui est produit par la chute couvre amplement le bruit qui est généré par ces ventilateurs-là.

PAR LE COMMISSAIRE:

160

Mais il n'y a pas de correction qui est apportée au niveau de mesure, parce qu'il y a un caractère tonal au bruit qui est produit par un ventilateur?

PAR M. JEAN LAVOIE:

165

Je suis pas certain de comprendre votre question.

Mais si vous nous l'adressez, moi, je pourrais l'adresser à ce moment-là à l'ingénieur.

PAR LE COMMISSAIRE:

170

Mais en fait, les niveaux sont bien inférieurs à ce qui est mesuré, à ce qui est produit par la chute, comme vous dites?

PAR M. JEAN LAVOIE:

175

Tout à fait. Ça, il y a eu des mesures de réalisées.

PAR LE COMMISSAIRE:

180

185

190

195

Normalement, le bruit, le critère du MDDEP, c'est un bruit d'évaluation qui tient compte des autres paramètres aux sources de bruit, si c'est une source impulsionnelle, à caractère tonal.

Mais ça, vous êtes pas en mesure de me répondre si vous en tenez compte?

PAR M. JEAN LAVOIE:

D'après moi, oui, mais pour plus de certitude, je vais aller du côté de l'ingénierie.

Juste pour préciser, pour les gens qui ne connaissent pas le site, lorsque je parle des endroits où il y a des nuitées, ça se trouve à être environ où est le curseur ici, au niveau supérieur. Donc c'est complètement en dehors de cette zone d'étude là.

Donc l'influence de la centrale ne viendra jamais à ce niveau.

PAR LE COMMISSAIRE:

Ça va, merci.

PAR LE PRÉSIDENT:

200 Merci beaucoup.

205

210

215

220

225

230

Du côté des personnes-ressources, le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs?

PAR Mme MIREILLE PAUL:

Bonjour monsieur le Président. Effectivement, on voudrait apporter quelques informations supplémentaires par rapport à la séance d'hier soir.

Je demanderais à mon collègue François Godin de s'avancer au micro. Monsieur Godin va fournir de l'information sur trois (3) points que nous avons abordés ensemble.

D'abord la question de monsieur Donaldson sur le gel, les cycles de gel-dégel qui pourraient affecter la roche constitutive de la chute.

Deuxièmement, on voudrait revenir sur un aspect qui a été abordé, c'est-à-dire la durabilité de ces ouvrages, leur longévité en lien avec la réglementation qui est appliquée au ministère sur la question.

Et troisièmement, monsieur Godin va présenter, va illustrer à l'aide de deux (2) figures les informations qu'il vous a divulguées hier soir concernant la prise en compte des changements climatiques dans les modifications au patron de crues printanières et, je crois, cent (100) ans.

PAR LE PRÉSIDENT:

Nous vous écoutons.

PAR M. FRANÇOIS GODIN:

Bonjour monsieur Fortin, monsieur le Président.

Concernant l'effritement de la chute à un débit de trois cents litres-seconde (300 l/s), le point trois mètre cube-seconde (0,3 m³/s) en période hivernale, on s'attend à ce qu'il y ait de la glace au niveau de la chute. Et après vérification, au niveau géotechnique et des spécialistes en glace, on me confirme qu'il y aura pas de problème.

235

En fait c'est pas un enjeu, compte tenu de la composition de la chute elle-même qui est un massif de roche ignée, donc c'est vraiment une roche qui est capable de supporter des charges très très fortes au niveau de la glace, et ce n'est pas un enjeu.

240

Donc il n'y a pas d'effritement, à part aux endroits où il y a des failles déjà d'identifiées; sinon, le massif va se comporter de façon à ne pas s'effriter.

245

Je peux passer tout de suite à la question au niveau des changements climatiques! En fait, je veux juste apporter une lumière visuelle à mes propos d'hier concernant les indicateurs auxquels nous avons porté attention.

Présentement, sur la figure, pour la crue printanière, vous avez des indicateurs de débit deux (2) ans, donc un débit de récurrence qui a une chance sur deux (2) de se produire à chaque année.

250

Et il y a celui de cent (100) ans. L'indicateur de vingt (20) ans n'est pas identifié sur la figure, mais il se rapproche des valeurs identifiées au débit de récurrence cent (100) ans, donc débit de récurrence cent (100) ans qui signifie une chance sur cent (100) d'avoir une crue de cette ampleur pour la période printanière.

255

Donc les constats, avec plusieurs simulations du modèle de circulation du climat, on en vient qu'à dire qu'une augmentation des crues vingt ans-cent ans (20-100) va se produire, on sent une augmentation, une légère augmentation.

260

Pour ce qui est de la crue deux (2) ans, c'est un peu plus mitigé. On parle qu'il pourrait y avoir une baisse pour le sud du Québec, mais pour la région Val-Jalbert, bon, c'est très mitigé, puis on se prononcera pas là-dessus.

265

Il n'y aura probablement pas de diminution ou d'augmentation marquée. Mais c'est surtout pour les crues de récurrence vingt (20) ans et cent (100) ans où on sent, en tout cas, le signal fait en sorte qu'on perçoit une légère augmentation de ces paramètres-là, de ces indicateurs-là.

PAR LE PRÉSIDENT:

270

Une légère augmentation, ça veut dire combien?

PAR M. FRANÇOIS GODIN:

275

280

285

290

295

300

305

Vous voyez sur le tableau, avec le code de couleurs, encerclée, c'est la région Saguenay–Lac-Saint-Jean. Donc vous voyez qu'il peut y avoir entre trois (3 %) et neuf pour cent (9 %) d'augmentation pour l'indicateur du débit cent (100) ans.

Je rappelle que le débit vingt (20) ans est sensiblement le même, il n'est pas présenté sur la figure. C'est à l'horizon 2050.

La figure suivante, c'est le même concept mais pour la crue estivale. Encore là, mitigé pour la crue de récurrence deux (2) ans, mais avec une assez forte augmentation pour les crues de cent (100) ans.

En fait, quatre-vingt-quinze pour cent (95 %) du territoire qui est ciblé, en fait c'est principalement l'Outaouais, tout ce qui est tributaire du fleuve jusqu'à Trois-Rivières, incluant le Saguenay–Lac-Saint-Jean, vous voyez, c'est quand même une portion très intéressante du territoire québécois, vous retrouvez le secteur de Val-Jalbert évidemment. Et mon affirmation hier était basée un peu sur cette image-là.

PAR LE PRÉSIDENT:

Image que vous allez déposer?

PAR M. FRANÇOIS GODIN:

Effectivement, monsieur le Président.

PAR LE PRÉSIDENT:

Merci. Et votre troisième?

PAR M. FRANÇOIS GODIN:

L'interrogation, en fait, ce que j'ai pris en note, après quarante (40) ans d'exploitation, qu'estce qui se passe! C'est un peu la question qui était posée hier.

On parlait de l'entretien des structures ou de la démolition ou peu importe, en termes des structures, qu'est-ce qu'on fait!

310

Bon, d'entrée de jeu, il faut dire que le promoteur a l'obligation de maintenir ses installations en état de marche via des clauses prévues à cet effet dans le bail qu'il devra signer avec le MRNF, le bail d'octroi des forces hydrauliques.

315

Donc déjà là, on assure la sécurité, parce qu'il doit maintenir ses installations en bonne et due forme, propres au bon fonctionnement de sa centrale.

320

Par ailleurs, au sens de la Loi sur la sécurité des barrages et son règlement qui s'y applique, présentement, à l'heure où on se parle, le barrage, selon ce qui a été proposé par le promoteur possède les caractéristiques de faible contenance. Mais je fais un aparté!

325

Il n'y a pas eu de confirmation de la Direction de la sécurité des barrages du Centre d'expertise hydrique qui autorise ce genre de travaux là, présentement, il n'y a pas de confirmation sur la catégorie. Et cette confirmation-là sera finalisée au moment de la demande de déclaration des travaux.

320

Puis, bon, il y a des critères. Entre autres, c'est le critère du deux point cinq mètres (2,5 m) de hauteur. Présentement, on n'a pas les informations pour affirmer la catégorie officielle de ce barrage-là.

330

Ceci étant dit, je ferme la parenthèse concernant la catégorie du barrage, si le promoteur en arrive toujours à présenter un projet avec un barrage de faible contenance, bien, il n'y a pas nécessairement de mesures supplémentaires aux entretiens, au bon fonctionnement du barrage de la centrale déjà mis en œuvre dans le cadre du bail.

335

Par contre, si on franchit l'étape et on arrive dans une forte contenance, là, la loi et les règlements sur la sécurité des barrages s'appliquent avec un ensemble de lignes directrices, avec des obligations de la part du promoteur.

340

Et en ce sens, je pourrais déposer le fascicule de règlements sur la sécurité des barrages qui est le résumé des principales mesures applicables aux barrages à forte contenance.

041

Là-dedans, vous retrouvez les modalités d'inspection régulière, les modalités d'inspection statutaire, l'étude d'évaluation de la sécurité des barrages, le plan de mesures d'urgence, etc.

345

Donc chaque catégorie de barrages a ses contraintes. Si le promoteur en arrive à un barrage qui est de catégorie de forte contenance, il devra se conformer à la loi et aux règlements associés sur la sécurité des barrages.

PAR LE PRÉSIDENT:

OK. Mais pourquoi vous pouvez pas le dire à cette étape-ci s'il est à forte contenance?

PAR M. FRANÇOIS GODIN:

355

Présentement, le promoteur, dans le design prévu, on parle de deux point quatre mètres (2,4 m) de hauteur, et forte contenance, ça s'applique à partir de deux point cinq mètres (2,5 m).

360

Donc il y a un jeu de dix centimètres (10 cm), un coup de pelle mécanique qui vient retrancher un peu de roc pour dix centimètres (10 cm), et on passe dans l'autre catégorie!

PAR LE PRÉSIDENT:

OK. Monsieur Labrie.

365

PAR LE COMMISSAIRE:

Vers quel critère ou catégorie vous vous enlignez, monsieur Taillon?

370

PAR M. DENIS TAILLON:

Écoutez, nous, on a l'impression qu'effectivement, on propose une infrastructure de faible contenance.

375

Maintenant, je sais que nos équipes techniques ont des rencontres à venir avec les autorités du ministère pour discuter de ces éléments-là.

Mais pour l'instant, Marc pourrait confirmer la suite des choses. Nous, on est dans une logique de faible contenance.

380

PAR LE PRÉSIDENT:

OK.

385

PAR LE COMMISSAIRE:

Mais si vous étiez dans une logique de forte contenance, est-ce que les contraintes et les obligations pourraient être facilement rencontrées par vous ou ça pourrait être contraignant?

PAR M. DENIS TAILLON:

Écoutez, si on devait conclure à cela, c'est évident que nous, comme promoteur, on va respecter le cadre réglementaire qui régit ce genre de situation là.

395

Mais évidemment, nous, on pense que pour l'instant, on est dans une autre zone.

PAR LE COMMISSAIRE:

Merci.

400

PAR LE PRÉSIDENT:

405

Maintenant, ça va pour le barrage, mais hier – puis là, ma question va s'adresser au MRNF – on a parlé à quarante (40) ans, je vais essayer de résumer un peu si j'ai bien compris, vous dites, au bout de quarante (40) ans, les droits sont repris par le barrage – pas le barrage – la centrale est reprise par le MRNF ou si ce sont les droits hydrauliques?

PAR M. DENIS CAREAU:

410

Bien, au niveau du contrat de location, ce qui est stipulé, prévu, c'est qu'effectivement, à l'échéance du vingt (20) ans ou du quarante (40) ans, si le contrat es renouvelé, le gouvernement reprend possession de tout ce qui est nécessaire pour l'exploitation de la centrale.

415

À cet effet-là, on pourrait référer à l'annexe 6 du Guide à l'intention des communautés locales et autochtones pour exploitation des centrales hydroélectriques, l'annexe 6...

PAR LE PRÉSIDENT:

Vous voulez dire le Guide pour les minicentrales?

420

PAR M. DENIS CAREAU:

425

Oui, effectivement. Là-dedans, on stipule, et il y a comme trois (3) grands éléments à la fin, c'est-à-dire qu'après le quarante (40) ans, le gouvernement reprend tous les droits. Ça comprend les terrains, les équipements, le barrage, la centrale, pour avoir un tout qui permet de relouer le site pour de l'exploitation future.

Comme je disais, l'entente, pour l'instant, avec le promoteur et le gouvernement et Hydro-Québec, c'est vingt (20) ans renouvelée vingt (20) ans. À l'échéance du quarante (40) ans

potentiel, là, le gouvernement a en main tout ce qui est requis pour produire un nouveau site et là, le gouvernement, à ce moment-là, décidera s'il le reloue à la communauté ou s'il demande à la communauté de maintenir des installations.

435

Parce qu'effectivement, le gouvernement se garde la porte de sortie de dire, non, je veux pas avoir ces équipements-là; à ce moment-là, il y a un nouveau contrat de location qui est fait avec le promoteur, mais là, pour le maintien des équipements.

440

C'est-à-dire que là, le promoteur devra maintenir les équipements en place, les entretenir, etc., mais ça lui donne pas le droit d'exploiter les forces hydrauliques.

441

Sinon, si le promoteur désire pas maintenir les installations, bien là, ça peut être la démolition et la remise en état des lieux.

PAR LE PRÉSIDENT:

445

Vous pourriez exiger du promoteur de détruire la centrale?

PAR M. DENIS CAREAU:

450

Ultimement, ça pourrait être une alternative.

PAR LE PRÉSIDENT:

455

Mais si le promoteur, comme il nous a dit hier, où monsieur Morin nous disait que la centrale allait être entretenue, prête à être opérée, est-ce qu'il pourrait être désavantagé si ça revient au gouvernement, puis que vous renégociez avec d'autres acheteurs?

PAR M. DENIS CAREAU:

460

Bien là, en tout cas, on veut pas déjà dire ce qui va arriver dans quarante (40) ans. On laisse ça au gouvernement à ce moment-là décider c'est quoi qu'il va faire.

Est-ce que l'électricité va être toujours à la mode, puis ça va être encore requis, etc.! Donc la décision va se prendre à ce moment-là.

465

Mais effectivement, les équipements ayant une durée de vie normalement plus longue que quarante (40) ans, il va y avoir, j'ai l'impression, un intérêt à relouer puis à continuer la pérennité de l'aménagement.

PAR LE PRÉSIDENT:

OK. Vous pouvez déposer le guide s'il vous plaît à l'intention des participants?

PAR M. DENIS CAREAU:

475

Oui.

PAR LE PRÉSIDENT:

480

Le registre est ouvert, et vous pouvez dès maintenant vous y inscrire pour venir poser des questions.

Excusez-moi, est-ce qu'il y a d'autres ministères qui veulent déposer des documents, non? D'autres personnes-ressources, non, OK.

485

Si vous avez l'intention de présenter un mémoire, veuillez en faire part à madame Renée Poliquin, coordonnatrice à la Commission d'enquête, qui est à la table située à l'arrière de la salle.

490

Avant d'appeler le premier intervenant, je tiens à vous rappeler les règles de procédure en audience publique!

Je demande aux participants d'éviter les préambules dans leurs questions. Deux (2) questions par intervention sont permises et ce, sans sous-question.

495

Par ailleurs, vous pouvez vous réinscrire au registre pour d'autres questions relatives au projet.

Toutes les réponses me sont directement adressées.

500

Enfin, je vous rappelle qu'aucune manifestation d'approbation, de remarques désobligeantes, ou de propos diffamatoires, ne seront tolérés dans la salle, afin d'assurer un débat serein et respectueux.

505

PÉRIODE DE QUESTIONS YVES GARNEAU

PAR LE PRÉSIDENT:

515

J'invite maintenant à l'avant monsieur Éric Donaldson. Il est pas dans la salle.

Monsieur Yves Garneau!

PAR M. YVES GARNEAU:

520

Bonjour à nouveau, monsieur le Président.

PAR LE PRÉSIDENT:

525

Bonjour.

PAR M. YVES GARNEAU:

530

Compte tenu, et je dis bien si, si votre bureau d'audience approuve le projet, les promoteurs prévoient débuter les travaux aussi tôt que l'automne prochain.

Considérant que simultanément – on a fait part hier de retombées économiques régionales dont le chiffre m'échappe, j'aimerais connaître l'estimation des retombées économiques dans les deux (2) MRC touchées, le troisième territoire qui est Mashteuiatsh.

535

Considérant également qu'on sait très bien qu'une retombée économique au Saguenay n'a pas le même effet dans notre environnement, parce que les gens du Saguenay viennent moins au Lac que les gens du Lac vont au Saguenay, si on peut dire.

540

Et considérant également que les entrepreneurs et travailleurs de la construction du milieu, il est prévu qu'une prison d'envergure de cent dix millions (110 M\$), un contrat d'une envergure qui n'a jamais été vue dans la MRC de Domaine-du-Roy, peut-être lors de la construction de Fibrek, va déjà occuper tous les travailleurs de la construction, et construction moins complexe qui va être plus accessible pour les entrepreneurs locaux en sous-contrat.

545

PAR LE PRÉSIDENT:

Donc premièrement, je vais apporter une petite précision. Le BAPE n'approuve pas ou ne désapprouve pas le projet, c'est pas lui qui prend la décision.

Nous, on fait des recommandations, on donne des avis au ministre, et le ministre, avec le ministère, décide de l'orientation et présente au Conseil des ministres un décret pour décision.

Maintenant, du côté du promoteur, est-ce que vous pouvez nous préciser les estimations des retombées pour les MRC et la communauté?

555

PAR M. DENIS TAILLON:

560

Donc, monsieur le Président, on a effectivement procédé à une analyse des impacts économiques de ce projet-là, sauf que la méthodologie qui a été utilisée par le consultant, elle couvre le Québec et l'ensemble de la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean.

On n'a pas un niveau de raffinement de cette étude-là pour strictement les deux (2) territoires de Domaine-du-Roy, Maria-Chapdelaine, et la communauté de Mashteuiatsh.

565

Mais ce qu'on peut dire, c'est que l'impact global du projet sur le plan économique, on parle d'un effet total, lorsqu'on tient compte des effets directs, indirects et induits, de près de quatre-vingtcinq millions de dollars (85 M\$) pour l'ensemble du Québec.

570

Il y a une partie d'environ cinquante-neuf virgule deux millions de dollars (59,2 M\$) qui va être des retombées dans la région.

Mais on n'est pas en mesure de préciser l'ampleur de cette portion-là qui va imputer au territoire des partenaires du projet.

575

PAR LE PRÉSIDENT:

Il y avait une connotation du niveau de l'emploi, est-ce que vous avez tenu compte, dans votre modèle économique, de la disponibilité de la main-d'œuvre, compte tenu des autres projets qui vont se dérouler, semblerait-il?

580

PAR M. DENIS TAILLON:

585

Ça n'a pas été en soi pris en compte, parce que ce qui a été utilisé, c'est le modèle de l'Institut de la statistique.

Mais évidemment, il y a quand même des stratégies qu'il faut probablement intégrer dans l'approche de réalisation du projet. Évidemment, le coût final du projet, on va le savoir au moment des soumissions.

On termine actuellement une période assez faste sur le plan des infrastructures municipales, donc on pense qu'il peut y avoir une accalmie sur le plan de la construction qui peut être intéressante pour nous.

595

Maintenant, ce qu'il faut aussi comprendre, c'est qu'on s'adresse à des travaux relativement spécialisés, il y a des portions de travail qui peuvent s'adresser à des entrepreneurs de la région, mais il y a aussi des éléments qui interpellent des spécialisations relativement importantes.

600

Peut-être que monsieur Morin pourrait compléter peut-être sur les aspects qui sont interpellés par la réalisation des travaux.

ouu

PAR M. MARC MORIN:

605

Donc la stratégie qui est adoptée ici dans ce type de projet là, il y a des composantes mécaniques qui sont des entreprises internationales spécialisées, que ce soit pour les turbines, générateurs, les équipements de contrôle. Donc ça, c'est un lot que de toute façon, c'est pas régional.

610

Le reste du projet, il y a le poste de départ qui, encore là, fait intervenir des équipements, la majeure partie des coûts va dans des achats d'équipements, transformateurs, mesureurs de courant, tout ça, qui sont pas nécessairement fabriqués en région.

615

Pour la partie civile, compte tenu, pour favoriser encore là des liens ou des connexions avec les gens dans la région, on entend mettre en place, de diviser la partie civile en deux (2) mandats. Un pour le tunnel – parce que si on inclut le tunnel dans le mandat principal de l'entrepreneur, ça devient très limité en termes d'entrepreneurs, entre autres en région, mais à peu près partout pour le Québec, ça devient limité, les quelques entrepreneurs qui ont de l'expérience dans le tunnel qui pourraient prendre un projet de ce type-là.

620

Donc on a pris une stratégie à ce niveau-là pour favoriser, mais bien qu'on est dans une situation où est-ce qu'effectivement, ce sont des travaux spécialisés.

PAR LE PRÉSIDENT:

625

OK, merci.

Votre deuxième question, monsieur Garneau.

PAR M. YVES GARNEAU:

630

635

640

645

650

655

660

665

C'est simple. Dans le but de favoriser la concertation sociale et l'acceptabilité sociale, je me pose des questions.

Moi, je suis un citoyen de Roberval. Lors des dernières élections municipales, il y a pas un conseiller municipal ou notre maire qui a mis ça dans, si on peut dire, sa campagne électorale, ce projet-là.

Et hier soir, j'ai lu le plan stratégique de développement de la MRC, disponible sur Internet, on parle que le développement touristique, il faut que ça continue à s'appuyer sur les deux (2) fleurons que sont le zoo et le site de Val-Jalbert.

Au niveau économique, on donne des grandes généralités, mais on fait pas allusion à ce projet-là qui est quand même très important au niveau socioéconomique dans notre milieu.

Dans le but d'en faire la concertation sociale, il y aurait pas lieu, lors des prochaines élections municipales qui sont prévues en novembre 2013, qu'il y ait simultanément aux élections municipales un référendum sur cette question, dans le but...

PAR LE PRÉSIDENT:

Mais ça, vous viendrez me l'expliquer le 17, parce que là, vous rentrez dans des propositions, puis c'est une opinion.

PAR M. YVES GARNEAU:

D'abord je vais poser la question.

PAR LE PRÉSIDENT:

Question rapide.

PAR M. YVES GARNEAU:

OK. Est-ce que les représentants de la MRC devraient pas instaurer un référendum pour...

PAR LE PRÉSIDENT:

Ça, vous viendrez me le dire le 17.

PAR M. YVES GARNEAU:

Je peux tu m'essayer d'une troisième façon?

PAR LE PRÉSIDENT:

Allez-y.

675

680

685

PAR M. YVES GARNEAU:

Non, là, je manque d'arguments. Vous avez compris le sens de ma question.

PAR LE PRÉSIDENT:

Absolument, mais vous viendrez me le redire le 17, ça va être intéressant de pouvoir en discuter.

PAR M. YVES GARNEAU:

Merci.

PAR LE PRÉSIDENT:

690

D'ailleurs, en parlant d'acceptabilité sociale, monsieur Taillon, vous avez mené des consultations préalables, est-ce que les réponses qui sont insérées dans le document PR3.3, lors des rencontres avec les citoyens, est-ce que c'est un document officiel avec des réponses officielles et des engagements officiels du promoteur?

695

PAR M. DENIS TAILLON:

Effectivement, monsieur le Président.

700

PAR LE PRÉSIDENT:

OK, merci.

PAR LE COMMISSAIRE:

705

Dans ce document-là, il y avait des recommandations qui avaient été formulées dont vous avez tenu compte.

Vous avez procédé à des modifications de votre projet, est-ce qu'on a un document qui donne les modifications, une mise à jour de votre projet qui tient compte des modifications qui ont été retenues lors de la préconsultation?

PAR M. DENIS TAILLON:

715

Je pourrais pas vous dire. C'est tout regroupé dans un seul document, mais on peut s'occuper de colliger la chose et de la remettre à la Commission.

PAR LE COMMISSAIRE:

D'accord, merci.

720

PAR M. DENIS TAILLON:

Et peut-être un élément d'information que j'ajouterais sur le plan de l'acceptabilité sociale!

725

Effectivement, la Société a réalisé un sondage pour au départ connaître les conditions d'ouverture de la population à pareil projet, et ce sondage-là a donné un taux d'adhésion de quatrevingts pour cent (80 %) de la population, mais il y avait un certain nombre de considérations, et une des premières, c'est le fait que le projet soit cent pour cent (100 %) public.

730

On a posé des questions aux citoyens concernant des éventualités de partenariat avec des entreprises privées, et dès qu'on évoquait un partenariat, l'appui chutait de façon assez significative.

735

Donc ça nous a conforté dans la direction à prendre par rapport à la promotion de ce projetlà. Et c'est à partir entre autres de ces résultats-là qu'on a concentré le projet sur un partenariat complètement public.

PAR LE PRÉSIDENT:

740

Et la marge d'erreur, ça s'adressait à combien de population?

PAR M. DENIS TAILLON:

745

Il faudrait que je vérifierais les détails statistiques du sondage, mais c'était, je pense, audessus de trois cent (300) personnes consultées, appelées.

	Mais on pourrait, si vous le souhaitez, sortir ces informations-là puis vous les rendre disponibles.
750	PAR LE PRÉSIDENT:
	S'il vous plaît.
755	PAR LE COMMISSAIRE:
	Parce que c'est important de savoir si c'est à l'intérieur des MRC ou des territoires concernés?
760	PAR M. DENIS TAILLON:
	C'est les territoires concernés.
	PAR LE COMMISSAIRE:
765	Simplement, OK, merci.
770	OLIVIER BOUCHARD-LAMONTAGNE
	PAR LE PRÉSIDENT:
	Monsieur Olivier Bouchard-Lamontagne.
775	PAR M. OLIVIER BOUCHARD-LAMONTAGNE:
	Bonjour.
780	PAR LE PRÉSIDENT:
	Bonjour.
	PAR M. OLIVIER BOUCHARD-LAMONTAGNE:
785	Bon bien moi, ma question, c'est justement à propos du sondage. Dans la question du sondage que vous avez fait, avez-vous signifié que la chute, monsieur le Président, vous pouvez

l'adresser, dans le fond, au promoteur, si le promoteur a signifié que la chute n'aurait qu'un filet d'eau de point trois mètre cube-seconde (0,3 m³/s) pendant la nuit l'automne, l'hiver, le printemps, et s'il ne l'a pas fait, dans le fond, pourquoi ils ont pas informé davantage les gens sur le projet avant le sondage?

790

PAR LE PRÉSIDENT:

Monsieur Taillon.

795

PAR M. DENIS TAILLON:

800

Évidemment, au moment où on a fait le sondage, on était dans la période où il fallait mesurer, démontrer au gouvernement du Québec un niveau d'acceptabilité suffisant pour que le gouvernement nous autoriser à aller de l'avant dans le processus qui nous a conduits à une soumission à Hydro-Québec.

805

Donc évidemment, tous les détails précis du projet, on ne les avait pas, donc on voulait connaître l'opinion générale des gens envers une approche de développement du site de Val-Jalbert.

Là, j'ai pas le fin détail de toutes les questions, mais on pourra y revenir à partir du moment qu'on aura en main le questionnement, puis vous verrez le type de mesures qu'on a prises auprès de la population.

810

PAR LE PRÉSIDENT:

Vous pourriez déposer les questions qui ont été posées à l'intérieur du sondage?

815

PAR M. DENIS TAILLON:

Oui, oui.

820

PAR LE PRÉSIDENT:

Mais vous vous souvenez pas si on faisait référence au point trois mètre cube (0,3 m³/s)?

PAR M. DENIS TAILLON:

825

Ces détails techniques là, à ma connaissance, n'étaient pas connus, comme le débit esthétique d'ailleurs.

C'était une question d'ordre général qui était davantage posée.

PAR LE COMMISSAIRE:

830

Mais si ces détails-là étaient connus, le débit écologique et le débit esthétique, pensez-vous que la position, la réaction de la population aurait été semblable?

PAR M. DENIS TAILLON:

835

Si je m'appuie sur ce qu'on a vécu autour des préconsultations, j'ai l'impression qu'on serait fort probablement dans la même zone de réceptivité.

PAR LE COMMISSAIRE:

840

Merci.

PAR LE PRÉSIDENT:

845

Votre deuxième question, monsieur.

PAR M. OLIVIER BOUCHARD-LAMONTAGNE:

850

Moi, c'est une question que j'ai posée hier, puis là, je vais y aller petit et sucré, "short and sweet"!

Dans le fond, c'est de savoir s'il y a des personnes du côté du promoteur qui sont en ce moment rémunérés par DPI, la société en commandite?

PAR M. DENIS TAILLON:

855

Actuellement, on va y aller globalement. Les administrateurs de la Société d'énergie, c'est des bénévoles, de un.

860

De deux, la Société d'énergie paie des sommes pour l'utilisation des ressources humaines de DPI. C'est basé sur le temps fait à un taux horaire qui comprend à la fois le salaire et les bénéfices marginaux, et il y a une somme additionnelle qui est consentie à DPI pour l'utilisation des locaux.

865

Donc voilà le type d'entente et ce que la Société paie à DPI pour l'utilisation de ses ressources humaines.

	PAR LE PRÉSIDENT:
870	Merci.
	OLIVIER HUARD
875	PAR LE PRÉSIDENT:
	Monsieur Mario Roy. Il est pas là.
880	Monsieur Jean-Yves Nadeau, non.
	Les gens, de toute façon, ne perdent pas leur rang, je vais les rappeler ce soir, parce que nous allons siéger aussi probablement ce soir.
885	Monsieur Réal Jodry, non plus.
	Monsieur Olivier Huard.
	PAR M. OLIVIER HUARD:
890	Bonjour.
	PAR LE PRÉSIDENT:
895	Bonjour monsieur Huard.
	PAR M. OLIVIER HUARD:
900	Donc hier, il y a une présentation plus détaillée des coûts du projet, qui a été très appréciée, qui a été présentée, maintenant, bien sûr ce serait difficile de les avoir lus depuis hier pour vraiment les commenter, mais de ce que j'ai vu, dans mes questions, dans le fond, c'est pour s'assurer qu'il y a plusieurs détails importants qui y soient inclus.
905	Donc notamment dans le bilan, les coûts en fait, les coûts détaillés, c'est important d'inclure les coûts d'administration de la société en commandite, les paramètres financiers, entre autres. Je sais qu'hier, il a été mentionné les coûts d'intérêts prévus, mais en fait, le détail des calculs avec

normalement des coûts d'intérêts avec des scénarios, ça peut être pratique aussi pour savoir les marges de profit espérées ou les scénarios du pire ou du mieux.

Il est aussi important d'inclure les taxes applicables. Normalement, dans les autres projets qu'on a étudiés à la Fondation, ce genre d'information là était disponible dès le départ.

Et aussi, je comprends qu'il y a beaucoup de choses, en fait c'est un projet qui est pas encore réalisé, mais il y a déjà des dépenses encourues, donc une façon de juger un peu du projet déjà, c'est de juger les dépenses encourues, donc le détail de ces dépenses-là devrait être rendu public aussi.

PAR LE PRÉSIDENT:

910

915

920

925

930

935

940

OK. Mais hier, le promoteur a donné des chiffres, puis vous trouvez que ces items-là n'étaient pas dedans?

PAR M. OLIVIER HUARD:

Bien là, c'est sûr qu'on l'a observé rapidement. En fait, là, c'est plus des précisions.

Je vais demander si ces détails-là seront rendus publics ou le sont peut-être déjà.

PAR LE PRÉSIDENT:

Monsieur Taillon.

PAR M. DENIS TAILLON:

Deux (2) éléments d'information! Par rapport à ce que je considère les dépenses d'opération de la centrale, dans les projections financières qui ont été déposées, vous avez le détail des coûts d'opération de la centrale. Donc vous allez avoir la scénarisation des redevances gouvernementales, des taxes que le projet doit payer, des frais d'administration pour la gestion de l'organisation.

Mais tous ces frais-là sont compris dans les projections financières.

Et dans les documents qu'on a déposés hier, on a également donné la ventilation des dépenses qui ont été encourues dans le développement du projet jusqu'à maintenant.

Donc lorsque je mentionnais que ça totalisait environ un million sept cent dix-huit mille (1 718 000 \$), bien, c'est la sommation de l'ensemble des dépenses que la Société a encourues jusqu'à maintenant pour le développement du projet.

PAR LE PRÉSIDENT:

950

OK. Donc on retrouve des coûts d'administration de la société en commandite, les intérêts?

PAR M. DENIS TAILLON:

955

En fait, dans les informations qu'on a déposées hier, le un million sept cent mille (1 700 000 \$), c'est les frais de développement du projet de Val-Jalbert.

960

Évidemment, on pourrait compléter, si la Commission le souhaite, par les informations relatives aux dépenses d'opération de la Société. Évidemment, on doit faire vérifier nos états financiers, on a des petits frais pour nos tenues de réunions, des choses comme ça, donc il y a ces frais-là qui sont pas dans les frais de développement comme tels du projet de Val-Jalbert.

PAR LE PRÉSIDENT:

965

Votre deuxième question.

PAR M. OLIVIER HUARD:

970

975

Donc c'est ça, par rapport à la Société de développement justement, à l'étude du site Web, ça contient aucune résolution ou aucun procès-verbal.

Donc tout qu'est-ce qui est le fonctionnement démocratique, je dirais, du CA, ou des décisions qui sont faites par la Société, donc est-ce que ça serait possible de mettre ça public?

PAR LE PRÉSIDENT:

Monsieur Taillon.

PAR M. DENIS TAILLON:

980

Écoutez, nous, on n'a pas senti le besoin jusqu'à maintenant de rendre publiques quotidiennement les opérations de la Société.

Évidemment, il peut y avoir des aspects aussi stratégiques dans le processus de développement d'un projet. Moi personnellement, j'aurais une petite réserve à ce qu'on rende publique l'intégrale des comptes rendus des réunions de la Société.

Par contre, je serais ouvert, lorsqu'on a des questions particulières quant au fonctionnement de la Société, qu'on nous soulève la question, et ça nous fera plaisir d'y répondre.

990

PAR LE PRÉSIDENT:

Merci monsieur Huard.

995

ALINE GAGNON

PAR LE PRÉSIDENT:

1000

J'inviterais madame Aline Gagnon.

PAR Mme ALINE GAGNON:

1005

Bonjour.

PAR LE PRÉSIDENT:

Bonjour.

1010

PAR Mme ALINE GAGNON:

1015

1020

Je vais tout d'abord monsieur le Président – je m'excuse pour la voix – me présenter. Je suis présidente du Comité de bassin versant de la rivière Ouiatchouan et de l'Organisme de bassin versant de Lac-Saint-Jean.

Alors mes questions sont les suivantes! Dans les cinq (5) premières années du projet de minicentrale, j'aimerais savoir quel est le suivi qui est prévu auprès des acteurs?

PAR LE PRÉSIDENT:

Qu'est-ce que vous voulez dire par acteurs et en termes de suivi, environnemental?

PAR Mme ALINE GAGNON:

1025

Le suivi en tant que tel de toutes les informations concernant le projet, qu'est-ce qui va se passer quand on va être en opération, auprès des acteurs du milieu, les gens qui font partie du communautaire?

1030 PAR LE PRÉSIDENT:

Comment vous allez être informés?

PAR Mme ALINE GAGNON:

1035

Comment on va être informé.

PAR LE PRÉSIDENT:

1040

De la réalisation des engagements.

PAR Mme ALINE GAGNON:

De la réalisation, du fonctionnement, s'il y a des problématiques.

1045

PAR LE PRÉSIDENT:

OK. Je vais commencer par le promoteur, puis je vais aller vous voir, madame.

1050 Monsieur Taillon.

PAR M. DENIS TAILLON:

1055

Deux (2) éléments de réponse! D'abord, on propose d'avoir un comité de suivi du chantier de la construction en particulier avec la Corporation de Val-Jalbert, de façon à ce que concrètement au plan des opérations de construction, qu'on soit bien harmonisé avec la Corporation du parc.

1060

Et lors de la quatrième session qu'on a tenue de préconsultation, on a interrogé les gens sur les moyens qu'ils privilégiaient pour être informés de la suite des choses.

Évidemment, on sait maintenant les meilleurs véhicules pour atteindre les citoyens, donc les gens ont prisé qu'on dépose beaucoup d'informations sur le site même de Val-Jalbert comme lieu

d'accès à de l'information. Évidemment, notre agent de liaison communautaire est très apprécié, et on souhaite l'utiliser pour les besoins de suivi.

1070

Et aussi, on a préconisé la tenue d'environ peut-être deux (2) rencontres annuelles, de façon à faire des suivis périodiques sur l'évolution du chantier, les activités qui s'en viennent, puis on pourrait, par la suite, conduire le même genre d'exercice lorsqu'on sera en opération, livrer les comptes rendus des opérations, des résultats, ainsi de suite.

PAR LE PRÉSIDENT:

1075

J'ai peut-être sauté une énumération, mais avez-vous prévu que le Comité de bassin soit représenté au sein de ce comité de suivi là?

PAR M. DENIS TAILLON:

1080

Actuellement, on n'a pas prévu comme tel de comité de suivi. Nous, on pense qu'une formule d'assemblée publique, ça permet peut-être à un plus large éventail de personnes d'y participer, puis de soulever des éléments qui les préoccupent.

1085

C'est évident que les gens du Bassin versant vont en faire partie. Ils ont suivi assez rigoureusement nos rencontres, ils sont intéressés par la question, donc à travers les rencontres publiques, on pense qu'il y a là aussi une façon de répondre à ces préoccupations-là.

PAR LE PRÉSIDENT:

1090

Merci. Du côté du ministère de l'Environnement, est-ce qu'il y a un suivi que vous effectuez au niveau de la réalisation puis des engagements du promoteur par rapport au projet?

PAR Mme MIREILLE PAUL:

1095

Oui monsieur le Président. C'est-à-dire que le promoteur s'est engagé dans son étude d'impact et dans ses documents supplémentaires à entreprendre un programme de suivi, particulièrement en phase exploitation, sur des enjeux qui nous tiennent à cœur.

1100

Donc au fur et à mesure de l'avancement des choses, le promoteur est tenu de nous déposer de l'information. On l'analyse, et ça permet entre autres de réagir par rapport aux impacts appréhendés. Parce qu'un programme de suivi, c'est intéressant dans la mesure où ça sert à quelque chose, puis peut-être, j'ajouterais, dans la mesure où ça informe la population également.

Donc dans la mesure où on vérifie les impacts, pour nous, c'est un point qui est essentiel.

J'ajouterais aussi que dans d'autres projets hydroélectriques, on a vu l'apparition de comité de liaison avec des citoyens, soit des représentants d'organismes ou carrément du public, pour permettre une bonne diffusion de l'information.

1110

À ce moment-ci, monsieur Taillon a l'air de privilégier les assemblées publiques, ce qui peut être tout à fait correct. Mais il faut pas écarter la possibilité d'un comité.

PAR LE PRÉSIDENT:

En général, est-ce que vous demandez au promoteur de former ce comité-là dans d'autres projets hydroélectriques?

1115

PAR Mme MIREILLE PAUL:

C'est déjà arrivé. On l'a particulièrement demandé pour la phase construction, parce que dans certains cas, la construction se fait au travers des gens, donc entraîne des nuisances, peutêtre des fois un peu d'incompréhension sur la façon dont les choses se déroulent, alors un comité qui assure une bonne diffusion de l'information par rapport à la marche des choses sur le chantier, ça aide à faire comprendre aux gens, puis des fois à supporter un peu les inconvénients qui en découlent.

1125

1120

PAR LE PRÉSIDENT:

Monsieur Labrie.

PAR LE COMMISSAIRE:

1130

Les éléments ou les rapports de suivi que vous recevez du promoteur, comment le public peut en prendre connaissance?

PAR Mme MIREILLE PAUL:

1135

Les rapports de suivi qui sont produits par le promoteur appartiennent au promoteur. Donc ils peuvent en faire la demande pour pouvoir les consulter au ministère de l'Environnement, mais le ministère doit d'abord obtenir l'autorisation du promoteur pour les divulguer.

1140 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Du côté du MRNF, est-ce que vous faites le suivi? Est-ce que vous faites un suivi des engagements du promoteur?

PAR M. OMER GAUTHIER:

Monsieur le Président, nous, on a demandé un engagement pour le suivi de l'impact sur le poisson et l'habitat du poisson, ces choses-là.

On a demandé aussi un suivi des pêches près de la prise d'eau.

1150

1145

Donc c'est un suivi qui devra être fait, et les résultats, c'est sûr que c'est des résultats qui vont être rendus publics.

PAR LE PRÉSIDENT:

1155

Vous l'obligez à vous rendre des comptes de quelle manière?

PAR M. OMER GAUTHIER:

1160

Ça va être sous forme, premièrement, de rapport. C'est sans doute un consultant qui va faire le travail.

1165

Donc il dépose un rapport sur les différentes étapes. Au préalable, il va falloir qu'on s'entende sur la méthodologie aussi, pour s'assurer que le genre de résultats qu'on va avoir, c'est bien ce qu'ils vont faire, ce qu'ils vont produire.

PAR LE PRÉSIDENT:

Est-ce que ça fait partie du décret, le suivi, du côté MRNF?

1170

PAR M. OMER GAUTHIER:

Nous, nos recommandations, on les fait au ministère de l'Environnement qui les intègre au décret.

1175

PAR LE PRÉSIDENT:

OK. Et du côté de Pêches et Océans, est-ce que vous avez fait, vous, est-ce que vous exigez des suivis envers le promoteur?

1180

PAR Mme SUSANNE MARK:

Nous ne l'avons pas encore fait, mais lorsque nous allons émettre l'autorisation, en vertu de la Loi sur les pêches, pour détruire l'habitat du poisson, ce qui va arriver dans ce cas-ci, là, dans cette autorisation-là, il va y avoir une obligation pour faire un suivi sur les éléments pour lesquels on est incertain de l'impact qu'il va y avoir.

Donc c'est ça, ça va suivre, en fait, on va se coller de près à ce que demande le MRNF aussi à ce niveau-là.

PAR LE PRÉSIDENT:

OK. Votre deuxième question, madame Gagnon.

PAR Mme ALINE GAGNON:

Alors monsieur le Président, vous m'avez devancé. Ma deuxième question est de demander s'ils ont l'intention d'utiliser la Table de concertation du bassin versant de la rivière Ouiatchouan qui est composée des acteurs du milieu, pour faire le suivi?

PAR LE PRÉSIDENT:

Bien, on va poser la question.

Est-ce que vous seriez disposé à utiliser cette table-là pour diffuser vos informations?

PAR M. DENIS TAILLON:

Écoutez, dans les éléments que j'ai évoqués tantôt, j'en avais oublié un qui est l'idée d'avoir un centre de documentation pour déposer tous les éléments de suivi.

Moi, je verrais très bien que l'Organisme de bassin versant puisse être dépositaire où on l'identifie comme étant un centre de documentation auquel pourraient se référer les gens qui souhaiteraient éventuellement avoir accès au suivi, aux comptes rendus qu'on doit soumettre pour ce projet-là.

Donc oui, c'est une collaboration qu'on pourrait regarder avec le Comité de bassin versant.

1190

1195

1200

1185

1210

1205

1215

1220	PAR LE PRÉSIDENT:
	Vous seriez disposé à collaborer dans ce sens-là?
	PAR Mme ALINE GAGNON:
1225	Absolument.
	PAR LE PRÉSIDENT:
1230	Merci beaucoup.
	DANIEL TARDIF
1235	PAR LE PRÉSIDENT:
	Monsieur Daniel Tardif.
1240	PAR M. DANIEL TARDIF:
	Monsieur le Président, bonjour tout le monde.
	PAR LE PRÉSIDENT:
1245	Bonjour.
	PAR M. DANIEL TARDIF:
1250	Ma première question! Actuellement, personnellement, je paie cinq point trente-neuf sous du kilowattheure (5,39 ¢/kWh) pour mon tarif d'électricité. Quand je dépense un peu plus, je paie point sept quatre cinq du kilowattheure (0,0745 \$/kWh).
1255	Puis on nous a dit hier que le prix de vente ferme que le promoteur va vendre à Hydro-Québec, c'est sept point cinq sous du kilowattheure (7,5 ¢/kWh).
	Puis si on fait ma moyenne de mon tarif domestique qui est à six point cinq (6,5 ¢/kWh), ça veut dire pour chaque kilowatt que le promoteur va vendre, Hydro-Québec va perdre un sou du kilowattheure (1 ¢/kWh).

Puis ça, c'est au tarif domestique. Si on prenait le coût de vente moyen d'hydroélectricité qui est beaucoup plus bas que sept point cinq (7,5 ¢/kWh), parce que si je me trompe pas, le tarif industriel est plus bas, le tarif de Rio Tinto est plus bas, puis le prix de l'exportation est plus bas.

1265

Ça veut dire, si on faisait le prix moyen de vente de l'électricité au Québec, c'est beaucoup plus bas que six point cinq (6,5 ¢/kWh) que je paie au tarif domestique.

tarif moyen de prix de vente d'Hydro-Québec sur une perspective de vingt-quarante (20-40) ans?

Alors la question: Combien ça va nous coûter pour s'autofinancer un projet comme ça, au

1270

PAR LE PRÉSIDENT:

OK, merci. Je vais aller voir le promoteur, mais tout de suite après, je vais aller voir Hydro-Québec, en termes de tarification.

Donc du côté de monsieur Taillon, est-ce que vous avez une réponse?

1275

PAR M. DENIS TAILLON:

Écoutez, ce à quoi je peux référer évidemment, c'est les décisions du gouvernement du Québec puis les décisions de la Régie de l'énergie.

1280

Effectivement, le gouvernement du Québec a demandé à ce que le prix qu'Hydro devrait payer pour la production d'énergie communautaire soit un prix compétitif.

1285

Et dans les décisions de la Régie de l'énergie, on a vu qu'Hydro-Québec avait fait une espèce de survol de programme similaire qu'il y avait ailleurs ici au Québec, ailleurs dans les autres provinces canadiennes, puis, si ma mémoire est fidèle, même aux États-Unis.

1290

Et la conclusion qu'ils en sont venus, c'est qu'à sept point cinq cents (7,5 ¢/kWh), c'était un prix qui se comparait, qui était compétitif, qui se comparait au prix d'énergie pour des programmes similaires ailleurs au Canada ou aux États-Unis.

Donc moi, je comprends que c'est la base qui a été utilisée pour fixer le prix.

1295

Je suis pas très familier avec la fixation des prix à Hydro-Québec, mais je sais que lorsqu'on regarde de plus en plus les derniers projets qu'Hydro réalise, souvent le prix de revient est des fois au-dessus du sept cents et demi (7 ½ ¢/kWh) qu'on va vendre à Hydro-Québec.

Donc je m'arrête là, parce que je suis pas le spécialiste de ces questions.

PAR LE PRÉSIDENT:

1300

Donc on va aller voir la spécialiste de la question, donc du côté d'Hydro-Québec, est-ce que vous êtes capable d'amener une réponse à cette question?

PAR Mme JOSÉE CHATEL:

1305

Bonjour monsieur le Président. Bien, au niveau de l'établissement du prix, d'abord il faut savoir que l'établissement du prix, on le fait conformément au décret.

1310

Dans le décret du gouvernement, il a demandé à Hydro-Québec d'établir un prix concurrentiel et indexé annuellement.

Alors monsieur Taillon a déjà donné certaines informations qui sont très justes sur la façon que nous avons déterminé comment établir un prix concurrentiel pour cette forme d'énergie.

1315

Alors on a fait une étude comparative sur des marchés, le marché québécois, le marché canadien ainsi que le marché américain, pour voir, dans le cadre de programmes similaires ou de projets similaires, on parle de projets de petite taille, de cinquante mégawatts (50 MW) et moins, quel était le prix pour assurer, donc à quel prix on développe cette ressource-là et à quel prix on doit payer pour cette ressource-là qu'elle se développe de façon viable économiquement.

1320

Parce qu'ici, on parle d'un prix dans le cadre d'un programme de vingt (20) ans, donc il faut s'assurer que le prix permette d'assurer une viabilité dans un horizon de vingt (20) ans. Il faut que l'investissement puisse être repayé, il faut que ça puisse assumer les charges et tout.

1325

Alors l'étude comparative a montré que le sept point cinq sous (7,5 ¢/kWh) était le prix, un prix satisfaisant, un prix concurrentiel pour cette forme d'énergie aujourd'hui.

Alors ça répond à la première partie de la question qui est l'établissement du prix.

1330

Maintenant, monsieur pose la question de l'impact sur son tarif d'électricité. Là, il faut considérer que cette énergie-là, elle nous arrive, elle est un contrat parmi d'autres contrats que le distributeur a, pour fournir sa clientèle.

1335

Actuellement, Hydro-Québec Distribution a le privilège d'avoir quand même un portefeuille d'approvisionnement qui est diversifié et notamment, les Québécois, on a le privilège d'avoir un bloc d'électricité qu'on appelle l'électricité patrimoniale qui nous vient des centrales hydroélectriques qui ont été développées au cours des années et des centrales qui ont été amorties, certaines ont déjà été amorties, alors le distributeur a un gros contrat avec sa division

Hydro-Québec Production par lequel il achète, actuellement c'est quatre-vingt-seize pour cent (96 %) de l'énergie qui sert à desservir la clientèle québécoise, on l'achète à deux point soixante-dix-neuf sous du kilowattheure (2,79 ¢/kWh).

1345

C'est le bloc patrimonial qu'on appelle et c'est un contrat, le prix a été fixé par décret par le gouvernement.

1350

Alors les nouveaux approvisionnements, parce que ce bloc-là ne suffit pas à satisfaire l'entière demande à laquelle on fait face à notre clientèle québécoise, alors les autres approvisionnements qui nous servent à combler la différence, c'est des contrats qu'on a, d'autres contrats avec le producteur, c'est des appels d'offres qu'Hydro-Québec aussi a faites dans le cadre de l'éolien, de la biomasse et de la petite centrale.

Alors c'est vrai que le coût des nouveaux approvisionnements est plus élevé que le coût des approvisionnements historiques, le coût des approvisionnements antérieurs.

1355

Par contre, compte tenu qu'ils représentent une faible proportion actuellement de notre portefeuille d'approvisionnements, l'impact sur les tarifs est relativement faible. On parle d'un projet de Val-Jalbert, on parle de seize mégawatts (16 MW), ou si on parle du programme de PCH, on va parler de cent cinquante mégawatts (150 MW), sur un portefeuille de trente-sept mille mégawatts (37 000 MW).

1360

Alors l'impact est relativement réduit sur les tarifs.

PAR LE PRÉSIDENT:

1365

Votre deuxième question.

PAR M. DANIEL TARDIF:

1370

Ma deuxième question, c'est dans un tout autre ordre d'idées. C'est au niveau du bruit.

On a vu un tableau tout à l'heure. Hier, on nous a dit que les ventilateurs, en tout cas, à proximité, ils libéraient quatre-vingt-quatre décibels (84 dB). Juste une petite précision, quatre-vingts décibels (80 dB), c'est une rue très achalandée, ça fait à peu près quatre-vingts décibels (80 dB). Quatre-vingt-quatre décibels (84 dB), ça doit être trois-quatre (3-4) fois plus fort que ça.

1375

Puis on a dit que ça allait être atténué par le bruit de la chute, puis c'est vrai, parce que la chute fait pas mal de bruit, quand il y a de l'eau dedans!

Mais quand il y en a pas, à point trois mètre cube (0,3 m³/s), c'est la centrale qui va devenir la source de bruit la plus importante, puis c'est ça qu'on va entendre la nuit, puis l'hiver, puis en tout cas, quand le parc va être fermé.

1385

Ma question, je me demande c'est quoi qu'il va advenir du club plein air qui a des pistes de ski qui vont être à cinquante-cinq décibels (55 dB) l'autre bord de la rivière, comme j'ai vu tout à l'heure sur le graphique?

parole. Ça veut dire qu'on va faire de la raquette puis du ski, puis il va y avoir quelqu'un qui va

Cinquante-cinq décibels (55 dB), si je me souviens bien, c'est à peu près au niveau de la

1390

PAR LE PRÉSIDENT:

parler à côté de nous autres!

1395

On a répondu un petit peu tout à l'heure, mais est-ce que le club plein air était dans les isocontours qu'on voyait sur la carte?

PAR M. DENIS TAILLON:

Peut-être que monsieur Bouchard qui connaît mieux la localisation des sentiers du club plein air pourrait répondre à cette question.

1400

PAR LE PRÉSIDENT:

Mais il était pas sur les isocontours?

1405

PAR M. DANIEL TARDIF:

Ils sont de l'autre bord de la rivière.

PAR LE PRÉSIDENT:

1410

Le club plein air?

PAR M. DANIEL TARDIF:

1415

C'est à proximité, oui.

PAR M. DANY BOUCHARD:

Je pense qu'à l'endroit où on a vu tout à l'heure les graphiques de notre spécialiste, je pense pas qu'il y ait d'impact tant que ça à cet endroit-là.

Parce qu'à cet endroit-là en particulier, les gens qui vont descendre, c'est surtout des gens qui font la raquette et qui vont faire un peu, qui vont sortir à l'extérieur des sentiers. Parce qu'il y a pas vraiment de sentier qui passe à cet endroit-là précisément à l'endroit où on a vu la zone.

Par contre, je pense que les gens qui veulent se rendre là, qui veulent sortir des sentiers, peuvent le faire.

Maintenant, je peux pas vous répondre plus que ça par rapport aux inconvénients pour le club plein air, il faudrait peut-être poser la question à ce moment-là aux gens qui sont concernés.

Mais d'après ce que j'ai pu voir, et puis en ce qui concerne les pistes de ski de fond, bien, les pistes ne passent pas non plus à cet endroit-là.

PAR LE PRÉSIDENT:

OK. Merci beaucoup monsieur Tardif.

1440

1445

1420

1425

1430

1435

PIERRE TANGUAY

PAR LE PRÉSIDENT:

J'inviterais maintenant monsieur Pierre Tanguay.

PAR M. PIERRE TANGUAY:

Bonjour monsieur le Président.

1450

PAR LE PRÉSIDENT:

Bonjour monsieur Tanguay.

PAR M. PIERRE TANGUAY:

J'écoutais tout ça depuis hier soir, puis j'avais deux (2) petites questions à poser.

1460

En 94, j'étais présent lors des audiences du BAPE. Il y avait trois (3) messieurs en avant, il y avait monsieur Béland, ils étaient trois (3) personnes. Puis il y avait eu un argument qui avait été déposé par un géologue, au sujet de la formation rocheuse au-dessus de la chute.

1465

C'est un genre de bouclier, de granite ou de roc, puis monsieur le géologue avait déposé des arguments à l'effet que jusque sur le dessus de la chute, si on prend le dessus de la chute de Val-Jalbert, Ouiatchouan, pas la deuxième, la première chute, il y avait une ligne de faille de deux kilomètres et demi (2 ½ km) en ligne droite, à partir du dessus de la chute, on peut dire, en s'en allant vers le sud.

1470

C'est une ligne de faille que c'était genre deux (2) plaques, le géologue avait mis ça en lumière, et il y avait deux (2) plaques qui avaient glissé, puis c'est ça qui faisait la ligne de deux kilomètres et demi (2 ½ km) en ligne droite.

1475

Quand on voit sur le petit plan qu'on a vu hier, puis il parlait de ça hier justement. Puis le monsieur géologue, à ce moment-là, lui amenait comme argument qu'il y avait des genres du Trou de la Fée, si on se transfère à Desbiens, pas loin, une quinzaine de kilomètres plus loin, c'est encore sur la même formation rocheuse, puis le Trou de la Fée avait été créé à partir aussi du glissement de terrain, si on peut dire, c'est ça qui avait créé le Trou de la Fée qui, je pense, mesure cent vingt-cinq (125 pi) ou cent trente pieds (130 pi) de profondeur le long de la rivière Métabetchouane. On a deux (2) rivières, plus grosses, plus petites, mais deux (2) rivières.

1480

Puis à ce moment-là, le géologue avait donné son appréciation en disant que pour construire un barrage, à ce moment-là il avait dit ça, construire un barrage, la retenue d'eau, que ce soit au fil de l'eau ou retenue d'eau, ça retient l'eau quand même, que c'était une des pires places pour construire un barrage, mettons pour retenir de l'eau, sur l'endroit où ce qu'il y avait déjà une faille qui existait et qui pouvait bouger ou autre.

1485

Mais moi, ma question, en regard de ça, c'est qu'est-ce que le promoteur a modifié sur la construction ou l'installation de son barrage en haut de la chute, a modifié dans ses plans de construction ou d'installation du barrage, qu'est-ce qu'il a modifié par rapport, mettons, au projet de 94?

1490

Est-ce qu'il y a eu une modification du projet du barrage?

PAR LE PRÉSIDENT: 1495 Qui ferait en sorte que? PAR M. PIERRE TANGUAY: 1500 Qui ferait en sorte qu'il serait plus sécuritaire ou autre, pour parer l'éventuel glissement de terrain ou autre, que le géologue disait. PAR LE PRÉSIDENT: 1505 Ou d'une faille. PAR M. PIERRE TANGUAY: Je sais pas si ma question est assez claire, monsieur le Président? 1510 PAR LE PRÉSIDENT: Oui, absolument. Monsieur Taillon. PAR M. DENIS TAILLON: 1515 En fait, le barrage est localisé à un endroit différent par rapport à ce qui était prévu en 94. Maintenant, l'autre élément, lors des préconsultations, on a eu des questions... 1520 PAR LE PRÉSIDENT: Vous dites à quel endroit déjà? PAR M. DENIS TAILLON: 1525 En amont de... PAR LE PRÉSIDENT: 1530

En amont de ce qui était prévu en 94?

PAR M. DENIS TAILLON:

1535

C'est ça. Et lors des préconsultations, il y a des citoyens qui nous ont questionné sur la potentialité d'une faille, puis la question, à ce moment-là, on se la posait, dans le sens, quel impact elle pourrait avoir sur la construction du tunnel.

1540

Donc je vais demander à monsieur Morin, on a réalisé des études très particulières pour valider la structure rocheuse là où le tunnel va passer, puis je demanderais peut-être à monsieur Morin d'expliquer la nature de ces études-là puis les résultats.

PAR LE PRÉSIDENT:

1545

Oui, monsieur Morin peut, mais en même temps, qu'est-ce qu'il y a de différent par rapport à 1994, est-ce que c'était à propos de ce tunnel-là?

PAR M. DENIS TAILLON:

1550

Bien, si je me souviens bien de 94, on était en aval de la chute Maligne, alors que nous, actuellement on est en amont de la chute Maligne.

PAR LE PRÉSIDENT:

1555

OK.

PAR M. MARC MORIN:

1560

Dans un premier temps, en regard du barrage, l'endroit sélectionné dans ce cas-ci a été visité, on retrouve sur le site de bonnes caractéristiques de roc. Toutes les conditions, qui ont été validées par BPR avec les visites de terrain, des spécialistes, par exemple, ne nous demandent seulement pas de faire des perforations, par exemple, à l'endroit de la prise d'eau comme telle, parce que le massif de roc est apparent.

1565

Puis l'ouvrage envisagé est de très très faible hauteur, au point tel qu'on sait pas encore dans quelle catégorie qu'il va se retrouver en termes de sécurité des barrages.

Donc non, en fait, ce type de barrage là pourrait être aussi fondé sur du gravier. Les

problèmes qu'on a dans ces cas-là, ce serait un problème d'étanchéité. Dans le cas ici, on a une fondation de roc granitique, donc on n'a pas de doute au niveau du

1570

barrage.

Maintenant, au niveau du tunnel, des zones de faille, il y en a pas d'identifiées directement dans l'axe du tunnel encore. Il y a des relevés additionnels qui vont être faits avec des lignes de sismiques de fractions avant l'ingénierie détaillée pour construction.

1580

Il y a eu des travaux préliminaires de faits, parce que les zones les plus à risque en termes de tunnel, c'est près de sa sortie. Parce que le tunnel de Val-Jalbert, tel qu'envisagé, c'est un tunnel non revêtu jusqu'à son dernier tronçon d'environ une centaine de mètres avant la sortie, donc l'endroit, à savoir où est-ce que le blindage, ce qu'on appelle le blindage, la partie d'acier, la gaine d'acier qu'on met à l'intérieur du tunnel près de sa sortie en allant vers l'amont, l'endroit où ce qu'on limite cette longueur-là, c'est important de bien déterminer.

1585

Donc dans un premier temps, on a fait déjà des forages, des lignes sismigues dans la zone plus préoccupante en termes de conception d'un tunnel, les résultats sont très très favorables au tunnel proposé.

1590

Dans un deuxième temps, avant les travaux, avant l'ingénierie finale de construction, il va y avoir d'autres relevés qui seront faits.

Au pire cas, une zone de faille qui est traversée par un tunnel, c'est pas nécessairement la mer à boire non plus, c'est du roc qui est friable – le roc est de bonne qualité, mais ce que je veux dire, c'est qu'il peut être en plusieurs petits morceaux, et puis c'est généralement des zones d'infiltration. Ca fait que ça peut porter certaines problématiques au niveau de l'exécution quand on les rencontre, mais c'est pas question de remettre en cause le design du tunnel.

1595

PAR LE PRÉSIDENT:

1600

OK, merci.

PAR M. DENIS TAILLON:

1605

Monsieur le Président, j'ajouterais, sans présumer de vos propres conclusions, que les commissaires de l'époque avaient jugé que les craintes qui avaient été manifestées à cet égard-là n'étaient pas fondées, et on retrouve l'information à la page 60 du rapport de l'époque.

PAR LE PRÉSIDENT:

1610

OK. Les commissions sont indépendantes l'une de l'autre, mais ça fait partie de la documentation.

Donc monsieur Tanguay, votre deuxième question.

PAR M. PIERRE TANGUAY:

1615

Ça répond à ma première question, je vous remercie bien.

Ma deuxième question! Hier encore, j'écoutais ça, j'étais assis dans la salle, on écoute ça. Il y a des choses qui me trottent dans la tête, là.

1620

Puis on parlait de réchauffement négligeable du tuyau de refroidissement pour les turbines, je crois, hier, en tout cas. Et ils donnaient à peu près point trois mètre cube (0,3 m³/s), je pense, la même quantité à peu près qu'ils veulent passer dans la chute, qu'ils veulent laisser passer dans la chute en temps libre, puis que le réchauffement de ce tuyau-là de point trois mètre cube (0,3 m³/s) d'eau environ seconde, on montait peut-être le degré de ce tuyau-là d'un degré, le degré de chaleur qui serait rejeté au pied de la chute, je crois, où le turbinage se termine.

1625

La construction du barrage, c'est sûr, en haut, on sait qu'il y a un barrage qui est construit. Ils en parlent un peu dans les études, c'est certain, le barrage, qu'est-ce que ça peut produire, c'est sûr que ça crée une accumulation d'eau qui est plus stagnante à l'arrière du barrage, etc.

1630

On sait que ça crée quand même un réchauffement de ces eaux-là, un peu, puis ça crée, il y a des débris qui se décomposent au fond de ces bassins-là, on le voit avec les barrages de Manic-5, Outardes-4 et tous ces barrages-là.

1635

Alors là, on sait qu'à la sortie de la rivière, à l'embouchure du lac où le pont, que tout le monde a passé dessus, le pont des automobiles, bon, on sait que c'est un grand secteur de pêche, un bon secteur de pêche printanier, puis jusqu'à la mi-été, pour les espèces sportives, la ouananiche, le doré, le brochet mettons, surtout ouananiche et doré, parce qu'à la sortie de cette rivière-là, à l'embouchure, il y a des fraies, je crois que c'est à meunier, puis je pense que les messieurs de l'environnement vont le confirmer, il y a des fraies de poisson, meunier, que ces poissons-là sont pas vraiment sportifs pour la pêche...

1640

PAR LE PRÉSIDENT:

1645

Et votre question?

PAR M. PIERRE TANGUAY:

1650

Bon, OK. Il y a des belles fraies, puis ça, ça attire justement ces poissons sportifs dans ce secteur-là. On va mettre ça court, le plus court que je peux!

Est-ce que la combinaison non négligeable, on va dire, du réchauffement du tuyau pour réchauffer les turbines, la combinaison de réchauffement de l'eau du barrage, on va dire en haut de la chute, qui crée quand même un réservoir, est-ce que la combinaison de ces réchauffements d'eau là et d'autres que je peux peut-être pas imaginer, vont avoir une influence sur la fraie et ses poissons deux kilomètres (2 km) environ plus bas à la rivière, dans le lac, qui crée quand même un certain apport touristique, puis sportif, puis beaucoup d'argent dans la région quand même, là?

PAR LE PRÉSIDENT:

1660

OK. Je vais aller au ministère après, mais je vais toujours demander, du côté du promoteur, est-ce qu'il va y avoir une augmentation substantielle de l'eau ou est-ce que ça pourrait influencer les fraies ou influencer les poissons qui sont à l'entrée de la rivière?

1665

PAR M. DENIS TAILLON:

Pour répondre précisément à la question, je vais demander à monsieur Gauthier de prendre la parole.

70 PAR M. JEAN GAUTHIER:

1670

Donc concernant la problématique de réchauffement de l'eau, donc on a fait mention de deux (2) éléments. Donc le système de refroidissement comme tel des turbines, le débit pour refroidir les turbines est de beaucoup inférieur à point trois mètre cube-seconde (0,3 m³/s).

1675

Le chiffre de point trois (0,3 m³/s) n'a pas été mentionné, on parle de quelques litres par seconde. Je pourrai vous revenir avec une évaluation plus précise du nombre de litres par seconde, mais c'est beaucoup inférieur à point trois litre par seconde (0,3 l/s).

1680

Donc à ce moment-là, il faut comprendre que c'est une très faible quantité d'eau, et cette eau-là, pour refroidir les turbines, va sortir à l'endroit de la centrale avec l'ensemble de l'eau qui va avoir été turbinée et l'eau qui va avoir passé à travers la chute, donc on va retrouver, cette eau-là va être mélangée à l'ensemble de l'eau de la rivière.

1685

Donc c'est vraiment, ça va être négligeable en termes de quantité d'eau légèrement plus chaude. Donc il y a pas d'impact appréhendé à ce niveau-là.

L'autre élément en lien avec la température dont on a fait mention, c'est le réservoir qui était en amont du barrage.

Il faut comprendre que c'est un barrage au fil de l'eau, il y a pas de réservoir formellement qui est constitué. Il y a une quantité d'eau qui s'accumule en amont du barrage, mais qui est très faible, et qui est renouvelée de façon régulière. Donc c'est plusieurs fois par jour, là. Le temps de résidence est très faible à l'intérieur du bassin en amont du barrage.

1695

Donc c'est pas suffisant pour qu'il y ait un réchauffement de l'eau.

1700

Donc dans ce contexte-là, considérant qu'il n'y a pas d'impact appréhendé sur le réchauffement, on n'anticipe pas de modification, parce qu'il y avait un lien avec la reproduction, avec la fraie du poisson à l'embouchure de la rivière, donc on n'anticipe pas de modification à ce niveau-là.

PAR LE PRÉSIDENT:

1705

OK, merci beaucoup. Du côté du MRNF, est-ce que vous pensez la même chose?

PAR M. OMER GAUTHIER:

1710

Oui monsieur le Président, nous partageons cette opinion-là.

Quand on regarde l'expérience qu'on a déjà faite, nous, dans des systèmes beaucoup plus gros de rejet des eaux de refroidissement, quand on regarde la température atteinte de ces eaux-là, en très peu de temps, ça avait peu d'influence sur le système.

1715

Ici, avec les données que je viens d'entendre, il y aura aucune influence sur la fraie en aval.

PAR LE PRÉSIDENT:

Merci beaucoup. Merci beaucoup monsieur Tanguay.

1720

PAR M. PIERRE TANGUAY:

Mais est-ce que je pourrais faire préciser la réponse un petit peu?

1725

Est-ce qu'il va y avoir augmentation de la température de l'eau à l'endroit que j'ai demandé, à la sortie de la rivière dans l'embouchure où l'eau va quand même être à la température qu'elle a toujours été depuis mille (1000) ans?

1730	PAR LE PRÉSIDENT:
	On va poser la question au promoteur.
	PAR M. PIERRE TANGUAY:
1735	C'est ce que je voulais savoir, en fin de compte.
	PAR LE PRÉSIDENT:
1740	Vous pouvez répéter peut-être?
	PAR M. JEAN GAUTHIER:
1745	Donc pour répondre de façon précise à monsieur, il y aura pas de modification de la température de l'eau par rapport à ce que c'est actuellement.
	PAR LE PRÉSIDENT:
	OK. Merci beaucoup.
1750	PAR M. PIERRE TANGUAY:
	Bien, merci.
1755	
	JEAN-PHILIPPE LALANCETTE
	PAR LE PRÉSIDENT:
1760	J'inviterais maintenant monsieur Jean-Philippe Lalancette.
	Monsieur Labrie!
1765	PAR LE COMMISSAIRE:
	Une précision à monsieur Taillon!

Vous avez mentionné que le barrage 2012 était en amont de celui qui était prévu en 94, estce que c'est pas plutôt l'inverse?

1770

En 94, le barrage était cent cinquante mètres (150 m) en amont de la chute Maligne alors qu'en 2012, vous êtes à cent trente mètres (130 m) en amont des chutes Malignes, donc vous êtes en aval du barrage de 1994?

1775

PAR M. DENIS TAILLON:

Actuellement, c'est clair que le projet actuel est en amont de la chute Maligne, mais si vous permettez, je ferai une vérification avant de confirmer exactement où était le barrage de 94.

1780

PAR LE COMMISSAIRE:

Oui, il semble qu'il y a une confusion, s'il vous plaît, merci.

PAR LE PRÉSIDENT:

1785

Vous nous reviendrez là-dessus.

Monsieur Lalancette, nous vous écoutons!

1790

PAR M. JEAN-PHILIPPE LALANCETTE:

Bonjour monsieur le Président. Moi, mes préoccupations sont souvent reliées à l'application du développement durable.

1795

Je suis un étudiant en environnement, pour moi, jongler avec les trois (3) sphères, sociale, environnementale, culturelle, gouvernance, tout dépendant de la façon qu'on concocte ce cocktail-là du développement durable, j'aimerais savoir, je m'adresse à la Corporation du village historique de Val-Jalbert, comment eux, dans leur stratégie de gestion, ils comptent par exemple inclure une sphère, la sphère de la gouvernance par exemple?

1800

Quand on parle de gouvernance, bien, on parle de transparence, on parle de mécanisme pour consulter la population avant qu'il y ait des changements ou pour gérer le site.

1805

Parce que moi, ce qui me fatigue un peu, c'est que vous parlez du site comme si ça serait une business, entre autres. C'est ça que je remarque beaucoup.

Ma question est finalement, je pose la question par rapport à la gestion du site de Val-Jalbert, puis est-ce qu'il y a une gestion du développement durable qui est faite? Parce que c'est dans l'air du temps, c'est plus une façon d'inclure les préoccupations sociales, de gouvernance, économique à la gestion d'un site qui souvent fait partie un peu du patrimoine local aussi.

Ma question est la suivante! Est-ce que vous comptez prochainement entreprendre une

1815

PAR LE PRÉSIDENT:

1820

Attendez un petit peu. Pour bien comprendre la question, vous parlez d'une stratégie de développement durable en regard de la réalisation potentielle du projet, on reste toujours dans le projet?

PAR M. JEAN-PHILIPPE LALANCETTE:

stratégie de développement durable à Val-Jalbert?

1825

Bien, c'est que moi, je considère qu'étant donné que le projet s'inscrit dans un endroit en particulier qui est Val-Jalbert, qui est un endroit du patrimoine, je questionne un peu les administrateurs, à savoir qu'eux, quelle stratégie ils ont adoptée en amont pour faire en sorte que la gestion de Val-Jalbert, puis que les décisions qui sont prises soient les plus transparentes possibles, qui inclut des préoccupations sociales, économiques, puis tout ça.

1830

Est-ce qu'ils se sont engagés dans cette voie-là? C'est sûr que quand on parle de Val-Jalbert, il y a un important volet économique là-dedans, un important volet social, on fait revivre un peu l'histoire du passé.

PAR LE PRÉSIDENT:

1835

C'est beau. Mais avant d'aller à la Corporation, je vais demander au promoteur.

1840

développement durable?

Vous, comment vous voyez l'insertion de votre projet à l'intérieur du parc en regard du

Et je reviendrai à la Corporation tantôt.

PAR M. DENIS TAILLON:

1845

Nous, c'est évident que c'est une préoccupation du départ. L'approche qu'on a préconisée, c'est définitivement d'être en relation avec le Parc pour s'assurer que l'insertion de ce projet-là allait dans le sens des volontés de développement à long terme.

1850

On voulait aussi s'assurer – vous vous savez, je pense qu'on l'a abordé un petit peu hier dans les réponses que les gens du ministère des Affaires culturelles ont amenées, c'est que Val-Jalbert a comme deux (2) moments forts, je dirais le début de son existence où l'accès était beaucoup mis sur l'industrialisation et l'utilisation de la chute à des fins industrielles et maintenant où là, on est davantage dans un environnement récréotouristique.

1855

Nous, en intervenant sur le site de Val-Jalbert, nous, on pense qu'on intervient aux deux (2) niveaux. Notre projet touche, à notre avis, les deux (2) dimensions du site de Val-Jalbert, dans le sens où, d'une part, dans la conception qu'on en a faite, on appuie, on vient en aide, en appui à la dimension récréotouristique, mais d'une certaine façon, on restaure la base du passé qui est l'utilisation de l'eau à des fins de développement économique.

1860

Donc à l'époque, oui, on alimentait une usine, ça créait des emplois; là, on va alimenter une infrastructure industrielle qui, elle, va générer des revenus à une communauté qui va, par la suite, continuer de supporter.

1865

Donc à notre avis, en ce qui nous concerne, nous, on fait un geste de développement durable important en regard de notre réalisation de projet à Val-Jalbert.

Maintenant, pour la partie peut-être plus du site comme tel, à monsieur Bouchard.

1870

PAR LE PRÉSIDENT:

On va y aller. Donc du côté de la Corporation, est-ce que ça s'inscrit dans une perspective de développement durable?

1875

PAR M. DANY BOUCHARD:

1880

En ce qui nous concerne, je peux vous dire qu'actuellement, dans l'industrie touristique au Québec, la prise en charge du site de Val-Jalbert par la MRC Domaine-du-Roy fait école. Il n'y a pas vraiment de site touristique dont la propriété est assurée, la gestion, par une municipalité régionale de comté. Donc ça, c'est un phénomène quand même assez nouveau au niveau de la prise en main d'un milieu.

Et Val-Jalbert symbolise un peu tout ça dans l'industrie touristique.

1885

Donc au départ, la propriété du site appartient à la MRC de Domaine-du-Roy et ça, c'en est un symbole de prise en main d'un milieu, d'un principe de développement durable.

1890

Deuxièmement, les administrateurs qui sont nommés au conseil d'administration sont nommés également par la MRC, donc des gens du milieu, qui proviennent des gens d'affaires, neuf (9) administrateurs, dans le fond, qui sont des gens d'affaires de la communauté, qui participent au développement de la communauté, qui sont sur d'autres tables et qui ont l'occasion, dans le fond, comme moi d'ailleurs, de participer à différentes tribunes pour justement aller chercher le point de vue de la population.

1895

On a, au cours des dernières années, lors de la mise en place de notre projet de développement de vingt et un millions (21 M\$), assuré près de quatre-vingts pour cent (80 %) de retombées économiques dans notre réflexion stratégique pour le plan de développement au sein de la communauté, dont entre autres des retombées d'environ, je pense, je pourrai vérifier tout à l'heure, autour de sept (7 M\$) à huit millions (8 M\$), juste ici dans la MRC du Domaine-du-Roy et dans les MRC environnantes.

1900

Et on applique également des principes de développement durable dans les aménagements, les projets qu'on a mis en place au cours des trois (3) dernières années, et les grands prix canadiens, québécois qu'on a mérités au cours des dernières années en ont fait largement mention.

1905

Nous abordons le projet de l'implantation de la minicentrale hydroélectrique dans la même philosophie. Donc toujours en s'assurant de respecter l'esprit du milieu, la valeur patrimoniale, la valeur de l'environnement du site de Val-Jalbert.

1910

Et on demeure toujours ouvert constamment à parler avec la population, notre clientèle, nos employés qui participent de façon très active aux décisions de l'entreprise également.

1915

Donc à ce sujet-là, je vous dirai qu'on est toujours ouvert aux critiques constructives, aux suggestions de la population, de notre clientèle, par rapport aux gestes que l'on pose à Val-Jalbert.

Mais en conclusion, je vous dirai que pour nous, Val-Jalbert, c'est un symbole de développement durable dans l'industrie touristique.

1920

PAR LE PRÉSIDENT:

OK. Monsieur Lalancette, vous avez une autre question?

PAR M. JEAN-PHILIPPE LALANCETTE:

1925

Parce que j'entendais plus par là former définitivement un plan, puis adopter un diagnostic partagé par la population. C'est plus un peu, en tout cas, dans une autre optique...

PAR LE PRÉSIDENT:

1930

Mais ça, c'est une opinion.

PAR M. JEAN-PHILIPPE LALANCETTE:

C'est un peu un complément.

1935

Puis moi aussi, j'ai des préoccupations par rapport au tourisme hivernal. Je me pose la question par rapport au tourisme hivernal, est-ce qu'on y croit?

1940

Parce que là, à l'heure actuelle, de la façon qu'est géré le site, c'est qu'on nous ferme l'accès, je vous parle pas nécessairement pour moi, mais je me dis qu'éventuellement, le tourisme hivernal en soi, si on n'y croit pas, puis si on n'est pas capable de faire les démarches appropriées au niveau régional, provincial, international, il faut que ce soit appuyé. Tout est une question de volonté.

1945

PAR LE PRÉSIDENT:

Donc là, vous voulez savoir?

PAR M. JEAN-PHILIPPE LALANCETTE:

1950

Je m'adresse peut-être à l'Association touristique régionale ou à la Corporation du village historique de Val-Jalbert, à savoir quels efforts ont été faits dans ce sens-là pour promouvoir une utilisation quatre (4) saisons du Village historique de Val-Jalbert?

1955

PAR LE PRÉSIDENT:

Dans le fond, il faut situer votre question par rapport au projet.

1960

Donc du côté de la Corporation, est-ce que la venue du projet va influencer votre gestion concernant le tourisme hivernal?

PAR M. DANY BOUCHARD:

1965

Non. Parce que le site, depuis les quinze (15) dernières années, n'opère pas l'hiver. Donc ça, c'est une réalité qui, avec ou sans la centrale, est présente dans les opérations de la Corporation.

1970

Maintenant, il faut dire, monsieur le Président, que le comportement de la clientèle touristique en été et en hiver est complètement différent, à savoir que l'hiver, la clientèle touristique est davantage axée – bien en fait, le comportement est davantage axé sur la pratique d'activités.

Les trois (3) grandes activités ciblées sont la motoneige, le ski alpin et le multiactivité.

1975

La visite de sites et attraits est un élément plutôt secondaire ou tertiaire, voire même, parce que les gens préfèrent davantage pratiquer des activités que visiter des sites touristiques.

En ce qui nous concerne, nous avons, depuis quelques années, formaliser une entente de partenariat avec le Club plein air de Roberval.

1980

Cette entente va demeurer, et le conseil d'administration a émis dernièrement en réflexion stratégique le souhait éventuellement d'analyser les possibilités d'offrir un produit hivernal à Val-Jalbert.

1985

Et à ce moment-là, bien, il y a d'autres facteurs qui vont entrer en ligne de compte pour justement satisfaire la clientèle touristique.

Mais on verra à ce moment-là quelles seront les pistes de développement. effectivement, il y a des potentiels, il y a des possibilités, mais pour l'instant, le site n'opère pas, et puis ce n'est pas relié au fait qu'il y ait une centrale ou pas.

1990

PAR LE PRÉSIDENT:

Donc si je comprends bien, vous évaluez la possibilité de réaliser un volet tourisme d'hiver?

1995

PAR M. DANY BOUCHARD:

Possiblement, oui.

PAR LE PRÉSIDENT:

2000

C'est un peu ce qu'on retrouvait dans l'étude d'impact, c'est dans ce sens-là que vous disiez, du côté du promoteur, dans l'étude d'impact?

PAR M. DENIS TAILLON:

2005

Effectivement, dans le cadre de nos discussions avec la Corporation, la Corporation nous a fait part de son intention d'examiner des possibilités à cet égard-là.

2010

2015

2020

Et nous, dans l'entente qu'on conclut avec la Corporation, on a gardé cette option-là ouverte pour fins de discussion. Et ce qu'on souhaite éventuellement, si on doit apporter certains ajustements par rapport à l'exploitation du projet, bien évidemment, on souhaite que ça se fasse dans le cadre d'une relation gagnant-gagnant et ça, ça va être à discuter et développer, dépendamment des besoins qu'évoquera la Corporation.

PAR LE PRÉSIDENT:

C'est parce que la clause 3.5 de l'entente, elle prévoit pas la possibilité d'un projet touristique hivernal?

PAR M. DENIS TAILLON:

Actuellement, en tout cas monsieur Bouchard pourrait expliquer davantage, il y a pas d'opération touristique.

2025

2030

Sauf qu'il y a une préoccupation de la Corporation d'examiner la question. Il y a des scénarios qui sont peut-être regardés de la part de la Corporation, à certains moments plus pointus de la saison hivernale. Et à cet égard-là, nous, on est ouvert à regarder comment on peut ajuster le projet pour tenir compte de ça.

PAR LE PRÉSIDENT:

Est-ce que vous avez un ajout, du côté de la Corporation?

PAR M. DANY BOUCHARD:

2035

En ce qui nous concerne, je pense que ce qu'on doit préciser là-dessus, c'est que si dans l'éventualité il y avait le développement d'un potentiel hivernal à Val-Jalbert, les ententes qui ont été négociées avec la Société seraient tenues en compte.

Donc dans le fond, la chute deviendrait un des éléments, mais ne serait pas le seul élément d'appui de la stratégie de développement du parc en hiver.

Parce qu'il y a d'autres choses qu'on peut mettre en valeur sur le site et qui sont, dans le fond, assez nouvelles depuis les dernières années.

2045

PAR LE PRÉSIDENT:

OK. Donc si je comprends bien votre réponse, vous ne miseriez pas nécessairement juste sur l'apparence de la chute?

2050

PAR M. DANY BOUCHARD:

Exactement, monsieur le Président.

PAR LE PRÉSIDENT:

2055

Parce que vous développez d'autres choses, OK.

On va y revenir un peu plus tard dans la journée.

2060

Merci monsieur Lalancette.

RICHARD GIRARD

2065

PAR LE PRÉSIDENT:

Monsieur Richard Girard.

2070

PAR M. RICHARD GIRARD:

C'est parce que ma question a été répondue. Je voulais poser une question sur le tunnel.

2075

Qu'est-ce qu'il faisait s'il y avait une fuite d'eau, alors il a répondu tout à l'heure. Il a dit qu'il posait une gaine en dedans, où ce qu'il y avait des fuites. C'est ça que je voulais poser. C'était ma question.

	PAR LE PRÉSIDENT:
2080	Bon bien, si vous avez d'autres questions, vous pourrez vous réinscrire.
	PAR M. RICHARD GIRARD:
2085	Merci beaucoup.
	PAR LE PRÉSIDENT:
	Merci beaucoup.
2090	
	QUESTIONS DE LA COMMISSION
2095	PAR LE PRÉSIDENT:
	On prendra pas la pause tout de suite, on va la prendre dans quinze-vingt (15-20) minutes environ.
2100	La Commission a plusieurs questions à poser au promoteur et aux diverses personnes- ressources.
	On va commencer avec une question de monsieur Labrie concernant le débit écologique.
2105	PAR LE COMMISSAIRE:
	J'adresserais ma question au MDDEP. Dans la Politique des débits réservés, on définit qu'un débit réservé acceptable doit conserver une quantité, une qualité suffisante d'habitats pouvant assurer le déroulement normal des activités biologiques des espèces de poissons qui
	accomplissent en tout ou en partie leur cycle de vie dans les tronçons perturbés. Et d'autre part, la Politique dit aussi que c'est aussi un compromis entre le maintien des habitats et la viabilité économique d'un projet.
2115	Alors est-ce que les deux (2) sont en contradiction ou en complémentarité? Comment vous interprétez ça?

Qu'est-ce qui prime sur les deux (2)?

PAR Mme MIREILLE PAUL:

2120

La Politique des débits réservés date de 1999, mais ce dont vous faites mention demeure tout à fait d'actualité.

2125

Et c'est vrai qu'au fil du temps, en examinant l'ensemble des projets de petites centrales de plus de cinq mégawatts (5 MW), on s'est aperçu qu'on était souvent confronté à cette espèce de dilemme là, c'est-à-dire la comparaison ou la mise en cause à la fois de la préservation des habitats et la possibilité de garder un projet économiquement rentable.

2130

D'où l'importance de pouvoir caractériser convenablement les habitats dans le tronçon courtcircuité.

Et dans le cas de Val-Jalbert, le promoteur a fait ce qu'il pouvait, étant donné l'accessibilité du site ou l'accessibilité du bief intermédiaire, du tronçon court-circuité. Mais on demeure ici avec certaines incertitudes quant à sa qualité.

2135

Je vous dirais qu'intuitivement, puis peut-être que mes collègues de la Faune et de MPO pourront renchérir, mais intuitivement, ça ne nous semble pas être des habitats à très fort potentiel, compte tenu des espèces en présence, compte tenu actuellement de l'écoulement extrêmement torrentiel qu'on observe et de la succession physique qui se présente, c'est-à-dire une chute, un bassin qui, lui, peut être effectivement un endroit où le poisson peut survivre, ensuite une zone de rapide où les vitesses sont très grandes, de nouveau une chute verticale où là, c'est pas considéré comme un habitat de poisson.

2140

On croit pas que dans ce cas-là, le tronçon présente un intérêt vraiment supérieur par rapport à la survie des espèces qui y sont.

2145

Donc un poisson, actuellement, qui dévale se retrouve dans le futur tronçon court-circuité. Il va survivre, mais pour la majorité des espèces, il peut pas compléter son cycle vital. Dans le moment, c'est l'analyse qu'on en fait.

2150

Alors on en est donc actuellement à considérer plutôt un débit réservé minimum, ce que le promoteur propose à zéro virgule trois mètre cube-seconde (0,3 m³/s), qui serait acceptable si le promoteur compense les pertes d'habitats qui auront été évaluées dans le tronçon.

PAR LE PRÉSIDENT:

2155

Donc si je comprends bien votre réponse, vous dites, c'est un milieu dont le potentiel est faible, et à la limite, le poisson, c'est pas nécessaire qu'il réalise au complet son cycle de vie, et on

exigerait des compensations, comme par exemple l'aménagement de frayères ailleurs, ou etc., etc.?

2160

PAR Mme MIREILLE PAUL:

Ca pourrait être une solution.

2165

Je dirais pas que c'est pas nécessaire qu'il complète son cycle de vie, je dirais qu'il en a pas la possibilité.

Parce qu'on rencontre pas, par exemple, d'habitat de fraie excessivement performant dans cette zone-là.

2170

PAR LE PRÉSIDENT:

Parce que le milieu est pauvre?

2175

PAR Mme MIREILLE PAUL:

Parce que le milieu ne présente pas le substrat nécessaire, et les conditions de vitesse et de profondeur qui permettent à la fois la reproduction – là, on parle des espèces en présence, c'est un peu d'ombles de fontaine, des meuniers, c'est-à-dire des catostomes, donc une espèce qui n'est pas très performante au niveau de la nage, le naseux des rapides qui est une espèce qui est pas du tout prisée au niveau de la pêche sportive, mais qui est une espèce qui, elle, peut-être arrive à compléter son cycle dans un écoulement torrentiel comme on rencontre actuellement.

2185

2180

Et il y a de la barbotte, ça non plus, c'est pas une espèce qui est excessivement recherchée.

Et la majorité de ces espèces-là, dans le moment, n'arriverait pas, avec l'information dont on dispose et fournie par le promoteur, à compléter son cycle vital dans le tronçon actuellement qui est en écoulement entre la chute Maligne puis la grande chute.

2190

PAR LE PRÉSIDENT:

Puis les mesures de compensation, est-ce que ce serait sur toutes ces espèces-là ou seulement sur l'omble de fontaine?

2195

PAR Mme MIREILLE PAUL:

Bien ça, c'est au promoteur à nous faire des propositions. Il faut que la proposition...

PAR LE PRÉSIDENT:

2200

2205

2210

2215

J'irai vous voir tantôt!

PAR Mme MIREILLE PAUL:

Il faut que la proposition présente une plus-value par rapport à l'habitat perdu.

Donc on privilégie plutôt, règle générale, une espèce qui a une valeur sportive.

Et quant à l'aménagement requis, là aussi, on essaie d'aller chercher une plus-value au niveau de l'aménagement, c'est-à-dire un aménagement qui va contribuer à augmenter la production ou la productivité de cette espèce-là.

PAR LE PRÉSIDENT:

Je vais demander des réactions au MRNF et tout de suite après à Pêches et Océans, pour voir si vous partagez tous les trois (3) le même point de vue.

Du côté du MRNF?

PAR M. OMER GAUTHIER:

2220

2225

2230

Disons que globalement, nous partageons, monsieur le Président, le point de vue de madame Paul, mais il y a certaines nuances que l'on voudrait apporter.

Il y a certaines espèces, comme le naseux des rapides qui, à notre avis, peut peut-être compléter son cycle vital à l'intérieur du tronçon court-circuité, parce que c'est une espèce d'eau vive, ces choses-là.

Mais c'est pas un fort potentiel pour cette espèce-là.

Le milieu court-circuité, pour les espèces de poissons en général, c'est un milieu à faible potentiel.

Puis il reste aussi tout de même certaines inconnues qui se préciseront un peu plus tard, parce qu'on va demander au promoteur. Ça, c'est pour ce qui est de l'aspect poisson.

Mais pour ce qui est de la Politique, actuellement, la stratégie du promoteur rejoint la Politique sur le fait, comme madame Paul disait, l'accessibilité fait qu'on peut pas délimiter vraiment

le débit écologique, on s'en va sur un débit minimal, et la Politique précise que dans ce cas-là, si le milieu a peu de potentiel, s'il n'y a pas d'espèce menacée et vulnérable en cause, on peut aller par des compensations, tout en assurant la libre circulation du poisson. Ça, c'est l'autre facteur qui est très important.

PAR LE COMMISSAIRE:

2245

Est-ce que c'est une compensation pour l'ensemble des espaces qui sont menacés ou si c'est simplement pour les espèces intéressantes qui perdent leur milieu, qu'il faut remplacer?

Pour définir l'espace total à compenser, vous vous basez sur quoi, sur l'ensemble des bassins?

2250

PAR M. OMER GAUTHIER:

2255

La compensation, c'est pas mètre carré pour mètre carré nécessairement. C'est une compensation par rapport, comme disait madame Paul, c'est qu'on va choisir une espèce d'intérêt sportif et on va aller dans cette direction-là.

On va privilégier la rivière même; si c'est pas possible, ça va être un cours d'eau proche, dans le même bassin versant.

2260

PAR LE PRÉSIDENT:

Donc autrement dit, si je comprends bien, c'est pas vraiment un débit écologique comme on l'entend sur le plan théorique, comme un débit minimal, pour assurer que le poisson puisse circuler.

2265

Si je comprends bien la réponse des deux (2) ministères, vous dites, à ce moment-là, si on avait un débit minimum, donc le poisson pourrait circuler, ça pourrait être acceptable s'il y avait des mesures de compensation qui seraient prévues de la part du promoteur. Est-ce que je comprends bien votre position?

2270

PAR Mme MIREILLE PAUL:

C'est exact. J'imagine que vous posiez la question aux deux (2), là?

2275

PAR LE PRÉSIDENT:

Oui. Maintenant, du côté de Pêches et Océans Canada?

PAR Mme SUSANNE MARK:

2280

Oui monsieur le Président. Pêches et Océans, au ministère, nous n'avons pas d'exigence particulière par rapport à un débit minimum.

2285

Par contre, ce qu'on fait, c'est qu'on tient compte du résultat de l'habitat qui va rester par la suite, puis en vertu de notre politique d'aucune perte nette, ce qu'on dit, c'est que la perte qui va être causée par le projet, il va falloir la compenser par ailleurs.

Donc on va dans la même direction que nos collègues de la province, avant de prendre un projet de compensation.

2290

Puis encore une fois, c'est pas en termes de superficie égale de la perte égale la compensation, on va y aller en fonction d'une productivité semblable, si vous voulez. Ça répond à votre question?

2295

Merci. D'ailleurs, vous avez présenté au promoteur diverses questions, est-ce que vous avez eu les réponses?

PAR Mme SUSANNE MARK:

2300

J'ai eu une version préliminaire, mais j'ai pas eu la version officielle encore, non.

PAR LE PRÉSIDENT:

PAR LE PRÉSIDENT:

2305

Est-ce que vous avez eu des communications avec le ministère du Développement durable?

PAR Mme SUSANNE MARK:

Plus avec le ministère des Ressources naturelles.

2310

PAR LE PRÉSIDENT:

Du côté du MDDEP, est-ce qu'il y a une raison particulière? Parce qu'en général, Pêches et Océans Canada fait partie des ministères dont vous demandez leur avis?

PAR Mme MIREILLE PAUL:

Oui monsieur le Président. Pêches et Océans peut être sur la liste des ministères qu'on consulte.

2320

PAR LE PRÉSIDENT:

Mais cette fois-ci, vous ne l'avez pas fait?

2325

PAR Mme MIREILLE PAUL:

Bien c'est-à-dire qu'on a eu des échanges que je qualifierais d'informels. Et avant l'aboutissement de l'analyse du projet, c'est sûr que ces échanges-là vont s'intensifier.

2330

PAR LE PRÉSIDENT:

OK, merci beaucoup.

2335

Donc du côté du promoteur, comment vous l'avez établi – bien premièrement, est-ce que vous pourriez déposer à la Commission les réponses préliminaires que vous avez acheminées à Pêches et Océans?

PAR M. DENIS TAILLON:

2340

Elles vont être disponibles à compter de mercredi prochain. C'est à quatre-vingt-dix-huit pour cent (98 %) prêt qu'on me dit, mais on me confirme que mercredi prochain, ça va être déposé à la Commission.

PAR LE PRÉSIDENT:

2345

Merci beaucoup. Et comment vous l'avez déterminé, vous, le point trois mètre cube (0,3 m³/s)?

PAR M. DENIS TAILLON:

2350

J'ai des gens qui sont anxieux de vous répondre à cette question importante.

Dans un premier temps, je vais demander à monsieur Gauthier de vous donner un aperçu général de la dynamique du débit écologique, puis notre biologiste, monsieur Courtois, pourra venir compléter pour des informations techniques.

PAR M. JEAN GAUTHIER:

J'aimerais, si c'est possible, monsieur le Président, appuyer mon propos à l'aide d'une capsule, donc quelques photos.

Effectivement, on s'appuie donc sur la définition que monsieur le commissaire...

PAR LE PRÉSIDENT:

Attendez un petit peu! On va prendre la pause tout de suite, comme ça, vous allez avoir le temps de tout nous dire par rapport aux questions qui ont été soulevées.

L'idée, c'est de savoir comment vous avez déterminé le point trois (0,3 m³/s) et de voir dans quelle mesure ce débit minimum là va permettre au poisson de circuler, parce que c'est la question fondamentale.

Donc on va prendre une pause de dix (10) minutes, donc on va être ici à trois heures vingt (3 h 20), merci.

SÉANCE SUSPENDUE QUELQUES MINUTES

2365

2360

2370

2375

REPRISE DE LA SÉANCE QUESTIONS DE LA COMMISSION (SUITE)

PAR LE PRÉSIDENT:

2385

Si vous voulez, nous allons reprendre les travaux.

Donc on va poursuivre dans le débat sur le débit minimum. Donc je donnerais la parole au promoteur.

2390

PAR M. DENIS TAILLON:

Vous me permettrez une petite correction par rapport à l'énoncé de tout à l'heure!

2395

Effectivement, le projet de 94 est à peu près dans le même environnement que le nôtre présentement.

PAR LE PRÉSIDENT:

2400

Qu'est-ce que vous voulez dire par là, le même environnement?

PAR M. DENIS TAILLON:

Il était également en amont de la chute Maligne et non pas en aval de la chute Maligne.

2405

PAR LE COMMISSAIRE:

Merci.

2410

PAR LE PRÉSIDENT:

Mais là, la faille était où à ce moment-là, en avant ou?

PAR M. DENIS TAILLON:

2415

Je peux pas le dire.

PAR LE PRÉSIDENT:

2420

Vous, sur la faille, vous avez rien observé?

PAR M. DENIS TAILLON:

Non.

2425 PAR LE PRÉSIDENT:

OK.

PAR M. JEAN GAUTHIER:

2430

Peut-être juste en complément, en lien avec la faille!

La faille est vraiment au droit de la chute Ouiatchouan. Donc la faille à laquelle on fait référence, c'est la faille de Trenton, si je me trompe pas au niveau du nom, et puis elle est au droit de la chute Ouiatchouan, donc la chute principale.

PAR LE PRÉSIDENT:

Nous vous écoutons.

2440

2445

2450

2455

2435

PAR M. JEAN GAUTHIER:

Donc à la question, comment le trois cents litres-seconde (300 l/s) a été défini! Essentiellement, on s'est basé effectivement sur la Politique, je reprendrai pas les éléments de la Politique, dont la définition qui a été mentionnée par monsieur le commissaire.

Si on va à la diapositive suivante, on observe, donc dans la Politique, il y a une démarche méthodologique qui est décrite et sur la base de laquelle on s'est inspiré, on a suivi cette démarche-là qui fait état, premièrement il faut délimiter le tronçon perturbé, le tronçon court-circuité, ça a été fait.

Donc on parle d'une longueur d'environ neuf cents mètres (900 m), d'un tronçon court-circuité, à l'intérieur duquel on va retrouver le débit réduit.

Description des modifications du régime hydrologique, ça, ça a été présenté également.

Les caractéristiques biophysiques, donc c'est un élément important, madame Paul en a mentionné. Il y a des difficultés qui ont été rencontrées à cet égard-là, mais il y a quand même un travail qui a été réalisé.

Analyse des répercussions, et le calcul du débit écologique comme tel, débit réservé.

Il y a différentes méthodes qui sont possibles d'être utilisées. On s'entend que c'est pas une science exacte, mais il y a quand même des guides. Il y a des méthodes hydrologiques qui sont possibles d'être utilisées, des méthodes hydrauliques et des méthodes dites d'habitats préférentiels.

Donc c'est ce qu'on voit ici, les trois (3) boîtes.

Les méthodes hydrologiques qui sont des méthodes, je vous dirais, de première approximation. C'est possible d'utiliser une méthode hydrologique sans même aller sur le terrain, sans faire aucun inventaire. Donc c'est des méthodes de première approximation que j'appellerais.

Pour aller vers les méthodes plus précises, comme par exemple la méthode des habitats préférentiels. Donc on s'est inspiré, on s'est basé sur l'approche des habitats préférentiels, basé sur une caractérisation du terrain, sur une modélisation hydrodynamique du bief court-circuité comme tel, pour en venir à une détermination du débit écologique.

Donc si on passe à la suivante! Comme on l'a mentionné, la caractérisation du tronçon, il y a eu quand même des relevés bathymétriques qui ont été possibles d'être réalisés, donc la profondeur de l'eau à certains endroits, la bathymétrie, la topographie des bordures, ça a été possible d'aller là avec un arpenteur pour faire des relevés au niveau physique des lieux, connaître la pente du tronçon, la longueur des rapides, la grandeur des bassins qu'on retrouve dans ce tronçon-là.

Je suis allé moi-même sur le terrain pour compléter les relevés bathymétriques puis les relevés topographiques au niveau physique, pour pouvoir apprécier certains éléments, pour venir justifier certaines hypothèses de calculs que j'ai utilisées, pour définir le débit écologique et puis le régime d'écoulement dans ce tronçon-là.

Comme on l'a mentionné, les principaux éléments qui constituent les habitats qui sont propices pour le poisson, ce sont principalement les bassins. Donc il y a cinq (5) bassins qui sont présents dans le tronçon court-circuité.

Ici, sur la photo, on en voit un. Donc c'est des bassins quand même assez importants qu'on retrouve au pied des chutes.

Ces bassins-là, le niveau d'eau dans les bassins est contrôlé par la présence d'un seuil à la sortie du bassin, donc un haut-fond, un seuil à la sortie du bassin qui contrôle le niveau d'eau.

2500

2495

2465

2470

2475

2480

2485

Il a pas été possible de mesurer la profondeur des bassins, puisqu'il y a pas eu d'embarcation, c'était pas possible d'emmener une embarcation, mais quand même, avec des grandes bottes, on a essayé d'aller mesurer la profondeur, le plus loin que c'était possible de le faire. Puis on voyait qu'il y avait plus de deux mètres (2 m), plus de trois mètres (3 m) d'eau dans les bassins. Donc c'est des bassins qui sont assez profonds.

Bon ça, c'est un exemple de chute ici.

Donc le débit écologique a donc pour objectif principal d'assurer le maintien d'un habitat propice au poisson dans les bassins. Parce qu'on s'attend que les bassins vont demeurer, la superficie va probablement être un petit peu plus petite, mais les bassins vont quand même demeurer avec de l'eau à l'intérieur des bassins, considérant que le seuil va continuer à maintenir le niveau d'eau dans le bassin.

Donc il faut s'assurer que ces bassins-là, qu'il va y avoir un renouvellement de l'eau qui va être suffisant pour constituer un habitat qui va être propice pour le poisson.

Donc ça, ça a été une première préoccupation et un premier critère pour définir une valeur de débit écologique.

L'autre élément, cette diapo-là fait référence à la caractérisation, disons que je vais passer à la suivante!

On parle d'habitat pour le poisson, comme j'ai commencé à le mentionner, c'est un habitat pour le poisson qui est peu propice. Puis les secteurs qui sont à prioriser, c'est les bassins, et puis de s'assurer que le poisson peut circuler entre chacun des bassins.

Donc c'est les deux (2) éléments qui nous ont guidés pour déterminer le débit écologique.

Donc la valeur de point trois (0,3 m³/s), on a calculé les volumes, les superficies des bassins, les volumes d'eau qu'il y a à l'intérieur des bassins, et puis la valeur de point trois (0,3 m³/s) permet un renouvellement de l'eau, dépendamment des bassins, de leur grandeur, entre cinq (5) et plus d'une vingtaine de fois par jour, dépendamment des bassins. Donc ça, c'est un premier critère.

Et puis l'autre élément, c'est la libre circulation entre chacun des bassins.

La valeur de point trois (0,3 m³/s) va permettre de maintenir dans le canal principal ou le talweg, en termes scientifiques, mais dans le canal principal de la rivière, de maintenir un écoulement avec une lame d'eau, puis une largeur qui devrait être suffisante pour permettre au poisson de circuler d'un bassin à l'autre.

2535

2505

2510

2515

2520

2525

2530

Donc il y a une incertitude, effectivement, reliée à ça, et de là, le suivi, un des suivis qui est proposé a posteriori, pour vérifier justement la possibilité que le poisson puisse circuler d'un bassin à l'autre.

2545

Et puis le cas échéant, certains aménagements pourraient être réalisés, pour assurer cette libre circulation.

PAR LE PRÉSIDENT:

2550

Monsieur Labrie.

PAR LE COMMISSAIRE:

2555

Essentiellement, c'est sur la base de votre expérience, de votre expertise que le trois cents litres-seconde (300 l/s) est établi?

Pourquoi vous êtes pas arrivé à point quatre mètre cube (0,4 m³/s) ou point cinq mètre cube (0,5 m³/s), mais précisément à point trois (0,3 m³/s)?

2560

PAR M. JEAN GAUTHIER:

C'est ça. Effectivement, Il y a pas de méthode ou de valeur précise ou une méthode précise qui peut être utilisée.

2565

Comme je vous l'ai mentionné, un des critères qu'on s'est donnés, c'est d'avoir un renouvellement suffisant de l'eau. Probablement qu'une valeur de point un (0,1 m³/s) aurait permis, dans ce type d'habitat là, d'avoir un renouvellement de l'eau dans les bassins qui maintienne une qualité d'eau qui est acceptable, qui est suffisante pour le poisson.

2570

Par contre, à point un (0,1 m³/s), ça aurait été difficile d'avoir un canal d'écoulement entre chacun des bassins.

2575

Une valeur de point huit (0,8 m³/s) ferait aussi le travail, évidemment. Par contre, une valeur de point trois (0,3 m³/s) nous apparaît une valeur qui est acceptable pour permettre justement cette circulation-là.

PAR LE PRÉSIDENT:

2580

Du côté du ministère, ailleurs dans les autres projets hydroélectriques, il est de combien, le débit?

Est-ce qu'on retrouve des point trois (0,3 m³/s), est-ce qu'on retrouve des point sept (0,7 m³/s), est-ce qu'on retrouve d'autres valeurs?

PAR M. OMER GAUTHIER:

2585

C'est du cas par cas.

PAR LE PRÉSIDENT:

2590

Donc il y a pas de général?

PAR M. OMER GAUTHIER:

2595

Comme les exemples qui ont été amenés par le promoteur dans son étude d'impact, parfois il y a d'autres endroits que point trois (0,3 m³/s) arrive, mais on peut pas se fier à la valeur de point trois (0,3 m³/s). C'est vraiment du cas par cas, ça dépend du profil qu'on va trouver du tronçon court-circuité, ce qu'il y a comme bassin de chute, ces choses-là.

2600

On peut pas dire que point trois (0,3 m³/s), ça fait le travail, ça dépend du contexte. C'est toujours fonction du contexte qu'on va retrouver.

Et d'ailleurs, monsieur Gauthier parle au conditionnel, c'est qu'après, sur le terrain, il va falloir ajuster si nécessaire le lieu pour que le poisson puisse circuler.

2605

PAR LE PRÉSIDENT:

Poursuivez.

PAR M. JEAN GAUTHIER:

2610

Si vous permettez, vous parlez de comparaison avec d'autres projets, effectivement on en a fait mention dans l'étude d'impact.

2615

Je présente peut-être les résultats de l'étude d'impact. Donc à Val-Jalbert, on parle de point trois mètre cube-seconde $(0,3~\text{m}^3/\text{s})$, et puis à côté, je fais référence à un pourcentage du débit moyen de la rivière.

2620

Donc si on veut essayer – parce que la valeur de point trois (0,3 m³/s) comme telle, comme l'a mentionné monsieur Omer Gauthier, si on la compare, c'est vraiment spécifique à la rivière avec laquelle on travaille.

Donc si on compare cette valeur-là au débit moyen de la rivière, ça devient un point de comparaison qui peut être justement utilisé pour chacun des cours d'eau.

Donc on peut voir que pour la rivière Ouiatchouan, on est à un point huit pour cent (1,8 %) du débit moyen de la rivière.

Vous voyez pour d'autres projets où, à Chute-Allard, la valeur absolue était d'un mètre cubeseconde (1 m³/s). Ça représentait point trois pour cent (0,3 %) du débit moyen.

Franquelin, la valeur absolue était de point neuf mètre cube par seconde (0,9 m³/s), six pour cent (6 %) du débit moyen. Peut-être pour Franquelin, une explication de ce pourcentage-là plus élevé, c'est la présence justement d'habitats de poisson, principalement, bon, il y avait de l'omble de fontaine, mais également du saumon de l'Atlantique dans la rivière Franquelin qui peuvent justifier une valeur plus élevée en termes de débit, de pourcentage du débit moyen.

Finalement à Sheldrake qui est un autre exemple.

Donc ça peut répondre en partie à votre question.

PAR LE COMMISSAIRE:

Pourquoi à ce projet de 94, on prévoyait un débit réservé de deux mètres cubes-seconde (2 m³/s), comment il a été basé pour l'établir? Avez-vous une idée, de quelle façon ils ont procédé à ce moment-là?

PAR M. JEAN GAUTHIER:

Écoutez, sur la méthodologie exacte qui avait été utilisée en 93, j'ai pas l'information. Peutêtre que mon collègue Daniel Courtois l'a par contre.

Je peux mentionner que le tronçon court-circuité était beaucoup plus long. Donc ça a déjà été mentionné, on parlait de plus de deux kilomètres (2 km).

Et puis également, le tronçon en aval de la chute Ouiatchouan, donc le tronçon entre le bas de la chute Ouiatchouan et la centrale qui était proposée en 93, qui est à proximité de l'entrée du camping, pour ceux qui connaissent le secteur, donc ce tronçon-là présente un potentiel d'habitats qui est supérieur au tronçon qui est court-circuité dans le cadre du présent projet.

Donc ça peut être un élément d'explications.

2660

2655

2625

2630

2635

2640

2645

PAR LE COMMISSAIRE:

Monsieur Taillon, est-ce que vous avez réalisé une étude de sensibilité de la production annuelle d'énergie en fonction du débit écologique?

2665

Est-ce que le point trois mètre cube (0,3 m³/s), c'était votre seuil de rentabilité? Si le débit était de point quatre (0,4 m³/s), point cinq (0,5 m³/s), quel serait la perte en termes d'énergie produite annuellement?

2670

Est-ce que vous avez une évaluation?

PAR M. DENIS TAILLON:

2675

Un élément d'information à partir des calculs qu'on a faits. Chaque dixième de mètre cube priverait la Société de quarante-cinq mille dollars (45 000 \$) de revenu sur une base annuelle.

PAR LE COMMISSAIRE:

Chaque dixième.

2680

PAR M. DENIS TAILLON:

Chaque dixième. Donc un mètre cube ((1 m³/s) additionnel qui serait alloué pour le débit écologique priverait la Société de revenu annuel de quatre cent cinquante mille dollars (450 000 \$).

2685

PAR LE COMMISSAIRE:

En fait, c'est une relation linéaire?

2690

PAR M. DENIS TAILLON:

Oui.

PAR LE PRÉSIDENT:

2695

Vous nous avez pas encore parlé des compensations que vous proposez?

PAR M. JEAN GAUTHIER:

2700

Effectivement. Donc il y a, dans ce contexte-là, on a évalué les superficies et le type d'habitats qui était perdu dans le tronçon court-circuité.

2705

Donc ce travail-là a été fait. Il fait partie des réponses qui ont été déposées, qui vont être déposées mercredi prochain à MPO et à la Commission. Donc tout le détail du calcul des superficies.

peut-être Daniel Courtois qui travaille sur ce dossier-là, qui pourrait peut-être donner où on en est

Et puis le projet de compensation, pour l'instant, n'est pas défini de façon formelle. Il y a

2710

PAR M. DANIEL COURTOIS:

rendu, en relation avec le projet de compensation.

2715

Monsieur le Président, bonjour. Le travail où on en est rendu présentement, on disait qu'on allait déposer dans les prochains jours, ils ont déjà reçu, du côté de Pêches et Océans Canada, une version préliminaire du travail.

Notre travail, au niveau du projet de compensation, juste pour nous mettre un petit peu en contexte, fait intervenir des indices de qualité d'habitats.

2720

On a ciblé, dans le fond, le programme de compensation, on va travailler sur l'omble de fontaine. Donc quand on a eu à évaluer les qualités d'habitats qu'on retrouvait dans le tronçon à débit réduit, on a considéré que c'était des habitats d'omble de fontaine.

2725

Parce que le projet de compensation va viser cette espèce-là. Et on arrive dans nos résultats, c'est certain qu'une perte de superficie mouillée, je crois, puis Jean, tu me corriges, c'est autour de neuf mille mètres carrés (9000 m²), mais quand on applique un indice de qualité d'habitats, on se retrouve avec une perte de superficie qui va être aussi, j'imagine, analysée du côté de MPO, et on aura à discuter éventuellement, voir si nos méthodes se tiennent, à autour de deux mille mètres carrés (2000 m²).

2730

Et on y ajoute par la suite des surfaces qui vont être couvertes par les infrastructures. À titre d'exemple, le barrage dans lequel on va additionner une perte nette qui est peut-être autour de trois cents mètres carrés (300 m²) ou six cents mètres carrés (600 m²), donc on additionne également des infrastructures à ces pertes-là pour en venir tout à l'heure à un projet de compensation qui se réalisera probablement en partie sur la rivière Ouiatchouan, dans la partie un peu plus en amont de la zone d'influence du projet, et également, j'en ai glissé un petit mot hier, où

on a travaillé avec les gens du Comité de bassin versant de la rivière Ouiatchouan, dans deux (2) tributaires qu'on retrouve dans le secteur du lac des Commissaires.

2740

Donc il y a un petit peu de travail cet été dans le cadre du programme de compensation, on a à aller caractériser les habitats qui ont été ciblés.

2745

Et dans celui de la rivière Ouiatchouan, c'est lors d'une visite au terrain en novembre, avec les représentants du MRNF, et également de Pêches et Océans Canada, qu'on a vu qu'il y avait probablement un secteur, dans le fond, qui pourrait présenter un potentiel intéressant pour l'aménagement de frayères.

2750

Vous aviez tout à l'heure une petite intervention à l'effet duquel, bon, on aménage pour l'omble de fontaine, mais les aménagements qu'on va réaliser aussi visent d'abord cette espèce-là, mais du fait que le type de substrat qui est utilisé pour les frayères omble de fontaine, est aussi le type de substrat qui peut être utilisé par d'autres espèces de poissons, donc comme l'omble de fontaine fraie à l'automne, on en a d'autres qui fraient au printemps, donc ça va être des frayères multispécifiques.

2755

PAR LE PRÉSIDENT:

Est-ce que c'est dans un ratio un pour un?

PAR M. DANIEL COURTOIS:

2760

Non, absolument pas.

PAR LE PRÉSIDENT:

2765

C'est dans un ratio de combien?

PAR M. DANIEL COURTOIS:

2770

Non, parce qu'on parlait tout à l'heure de perte de superficie mouillée de neuf mille mètres carrés (9000 m²) et nous, on parle d'un projet de compensation entre deux (2000 m²) et trois mille mètres carrés (3000 m²).

PAR LE PRÉSIDENT:

2775

Si je comprends bien, pour chaque mètre carré perdu, vous allez en compenser deux (2 m²) ou trois (3 m²), c'est ça?

PAR M. DANIEL COURTOIS:

2780

Oui, deux (2 m²) ou trois (3 m²), puis ça reste à discuter, voir le résultat des analyses avec Pêches et Océans Canada.

Peut-être un petit point complémentaire! Ce qu'on trouve aussi, dans le cadre du projet de

compensation, ce qui est intéressant, c'est qu'on va compenser des habitats de faible qualité pour des habitats de grande qualité.

2785

PAR LE PRÉSIDENT:

OK. Puis du côté de Pêches et Océans Canada, est-ce que ça vous convient, ça?

2790

PAR Mme SUSANNE MARK:

Oui monsieur le Président, ça nous convient, cette façon-là de procéder. C'est ce qu'on fait habituellement.

2795

On regarde les superficies qui vont être perdues, on regarde la qualité en tant qu'habitat du poisson, et on va établir par la suite une superficie pour le projet de compensation, pour qu'au terme, on serait confortable avec aucune perte nette au niveau de la productivité du poisson.

PAR LE PRÉSIDENT:

2800

Et au fait qu'il y aurait des aménagements spécifiques à l'omble de fontaine mais qui pourraient servir éventuellement à d'autres variétés?

PAR Mme SUSANNE MARK:

2805

Oui, je suis d'accord avec ça, oui.

PAR LE PRÉSIDENT:

2810

Ça va au niveau de l'Environnement? Madame Paul et après ça, je vais aller à monsieur Gauthier.

PAR M. OMER GAUTHIER:

2815

Le MRNF, oui, ça va. Ça va être des frayères multispécifiques.

PAR LE PRÉSIDENT:

OK. Ça va pour vous, madame Paul?

2820

PAR Mme MIREILLE PAUL:

Est-ce que vous me demandez si ça va aussi pour moi?

2825

PAR LE PRÉSIDENT:

Oui.

PAR Mme MIREILLE PAUL:

2830

Oui, oui. Mettons qu'on est sur la bonne voie.

J'aimerais apporter une précision par contre, c'est pour ça que je vous faisais signe, pour monsieur Labrie, à sa question, pourquoi en 94, deux mètres cubes-seconde ((2 m³/s)!

2835

Dans le rapport d'analyse qui avait été produit par l'analyste du ministère à l'époque qui était monsieur Michel Dubé, il y avait un passage qui expliquait pourquoi le promoteur avait retenu deux mètres cubes-seconde (2 m³/s).

2840

Est-ce que vous voulez que je vous en fasse la lecture? C'est pas très long.

PAR LE COMMISSAIRE:

Oui.

2845

PAR Mme MIREILLE PAUL:

Ça disait:

2850

"Cette valeur de débit réservé écologique de deux mètres cubes-seconde (2 m³/s) correspond à dix pour cent (10 %) du débit moyen annuel et elle provient de l'expérience française sur ce sujet."

2855

Et monsieur Dubé cite un auteur très connu dans le domaine, monsieur Larigné:

"Le promoteur n'a pas fait la démonstration que cette méthode de détermination du débit réservé écologique est adaptée au Québec où, par exemple, les espèces sont différentes des espèces européennes, les rivière sont généralement plus grosses et les couverts de glace sont plus importants à cause des hiver rigoureux."

2860

Mais c'était vraiment basé sur de la littérature donc à l'époque.

PAR LE COMMISSAIRE:

2865

Ça va, merci.

PAR LE PRÉSIDENT:

2870

Maintenant, en hiver, supposons qu'il y aurait point trois mètre cube (0,3 m³/s) qui circule, est-ce que le poisson va pouvoir transiter d'un bassin à l'autre?

PAR M. JEAN GAUTHIER:

2875

Oui, sous le couvert de glace, il va se maintenir un écoulement. Et puis le point trois mètre cube (0,3 m³/s) ne gèlera pas au complet non plus.

Je pense qu'avec la pente qu'il y a dans le secteur, avec les vitesses d'écoulement qui sont anticipées, il n'y aura pas de couvert de glace qui va se former sur toute la longueur du tronçon.

2880

D'autre part, puis monsieur Courtois pourra compléter à ce niveau-là, en période hivernale, le poisson est beaucoup moins actif.

Donc on pense qu'il va principalement se maintenir dans les bassins.

2885

Je sais pas si monsieur Courtois souhaite ajouter à ce commentaire?

PAR M. DANIEL COURTOIS:

Je dirais que je rejoins les propos de monsieur Gauthier.

2890

Mais il y a peut-être un élément complémentaire qu'on pourrait présenter! Il faut aussi prendre en considération, les gens de l'Expertise hydrique nous parlaient hier que le lac des Commissaires, à partir du début décembre, laisse écouler un vingt mètres cubes-seconde (20 m³/s) dans le cas de la rivière Ouiatchouan.

Ce qu'il faut comprendre, la situation de débit écologique – on va maintenir le débit écologique – va se rencontrer particulièrement en novembre et en mars, parce que l'excédentaire, l'eau excédentaire va s'écouler dans le tronçon court-circuité. On a une figure qui pourrait vous présenter un peu comment ça va s'exprimer.

2900

Parce que la formation du couvert de glace se fait beaucoup en décembre et janvier, et à cette période-là, on parle de débit de l'ordre de trois (3 m³/s) à cinq mètres cubes (5 m³/s), je crois, excédentaire, et dans cette période-là, quand on est allé au terrain, on est allé faire des validations durant l'hiver, et le chenal de la rivière, il y a des bancs de glace de part et d'autre, mais il y a une libre circulation de l'eau au centre.

2905

PAR LE PRÉSIDENT:

2910

Si je comprends bien, vous dites qu'en décembre, le débit de la rivière est aux alentours de vingt-trois-vingt-quatre mètres cubes (23 m³/s-24 m³/s)?

PAR M. DANIEL COURTOIS:

Oui.

2915

PAR LE PRÉSIDENT:

Vous allez en turbiner aux alentours de vingt (20 m³/s)?

2920

PAR M. DANIEL COURTOIS:

Oui.

PAR LE PRÉSIDENT:

2925

Et il va y avoir un excédent de trois (3 m³/s) et quatre (4 m³/s)?

PAR M. DANIEL COURTOIS:

2930

Oui.

PAR LE PRÉSIDENT:

Qui va continuer et qui va commencer à former un pain de glace en début d'hiver, c'est ça?

PAR M. DANIEL COURTOIS:

C'est en plein ça.

2940

PAR LE PRÉSIDENT:

Vous pouvez poursuivre.

PAR M. DANIEL COURTOIS:

2945

Je lasserais peut-être Jean sur la figure.

PAR M. JEAN GAUTHIER:

2950

C'est ça, je pense que vous avez bien cerné la problématique.

Le graphique ici appuie, dans le fond, la synthèse que vous venez d'en faire.

2955

Je peux peut-être vous expliquer rapidement! Ça présente quand dans la saison on est susceptible de retrouver une valeur de point trois mètre cube (0,3 m³/s) dans la rivière.

Donc sur le graphique ici, on a ici sur l'axe, les valeurs de débits en mètres cubes-seconde, et ici, on a les mois de l'année, l'axe des X ici, horizontalement, on a les mois de l'année, de janvier jusqu'à décembre.

2960

La courbe ici, l'enveloppe générale en rouge représente les débits moyens sur une période depuis 1984. Donc c'est des débits moyens qui ont été reconstitués pour voir ce que ça donne au site de la centrale.

2965

Ce qu'on observe en rouge ici, donc c'est la portion qui est turbinée, puis en bleu, c'est la portion qui continue à s'écouler dans la rivière dans le bief court-circuité.

2970

Donc ce qu'on vient de mentionner, c'est qu'à partir du mois, comme par exemple si on prend en janvier, que les débits moyens sont au-delà de vingt mètres cubes par seconde (20 m³/s). Donc ça ici, c'est la ligne vingt mètres cubes par seconde (20 m³/s). Ça, c'est la quantité qui est possible d'être turbinée au maximum, donc dix-neuf point six (19,6 m³/s).

2975

Donc comme ça dépasse en moyenne vingt (20 m³/s), on comprend que dans le bief courtcircuité, c'est plus que point trois (0,3 m³/s), puisqu'il est turbiné le vingt (20 m³/s), puis comme là, le débit par exemple ici est autour de vingt-trois-vingt-quatre (23 m³/s -24 m³/s), à ce moment-là il y a trois (3 m³/s) ou quatre mètres cubes-seconde (4 m³/s), c'est ce que ça représente ici qui passe dans la chute.

PAR LE PRÉSIDENT:

2980

OK.

PAR LE COMMISSAIRE:

2985

Mais si problème il y avait, ce serait en février et mars, là où on a le débit essentiellement de point trois mètre cube (0,3 m³/s)?

PAR M. JEAN GAUTHIER:

2990

Exactement. Donc février et mars, puis il y a une autre période, j'attire votre attention, à l'automne. Donc le lac des Commissaires débute en décembre, donc le relargage de l'eau débute en décembre.

2995

Et puis la période de débit esthétique se termine en octobre, donc une période de la mioctobre au début décembre où le débit de point trois mètre cube (0,3 m³/s) va être observé aussi.

PAR LE COMMISSAIRE:

3000

Mais on est en situation de glaciation seulement en février et mars, d'accord, parce qu'on parlait des problèmes, la problématique de la glace et de la vie aquatique, c'est uniquement dans cette période-là que ça peut se présenter, faible débit et froid?

PAR M. JEAN GAUTHIER:

3005

Exact.

PAR LE COMMISSAIRE:

Merci.

3010

PAR LE PRÉSIDENT:

D'ailleurs vous parlez de la gestion du lac des Commissaires, du côté du ministère, est-ce qu'il pourrait arriver une situation où vous seriez obligé de modifier justement la gestion?

PAR Mme MIREILLE PAUL:

Il faut comprendre qu'un plan de gestion établi effectivement par le Centre d'expertise hydrique, un plan de gestion d'un ouvrage public, il n'y en a pas de coulé dans le béton.

Ces plans de gestion là peuvent être modifiés, mais comme ils sont établis pour à la fois accommoder les utilisateurs de l'amont du barrage, dans ce cas-ci au lac des Commissaires, c'est la villégiature, et des exigences de la part des riverains au niveau des niveaux d'eau en été, mais il y a également des exigences à l'aval par la fourniture de l'eau à la compagnie Rio Tinto Alcan. Là non plus, on n'a pas beaucoup de marge de manœuvre pour modifier le plan de gestion.

3025

3020

Et la troisième contrainte, c'est la sécurité.

3030

Comme c'est un ouvrage à forte contenance, il y a un plan de sécurité, et ce plan-là, dans le cas du barrage des Commissaires, peut pas vraiment être modifié.

Donc oui, en théorie, on pourrait modifier le plan de gestion, mais en pratique, les autorités au Centre d'expertise hydrique, on va dire dans un avenir proche ou même à moyen terme, en voient vraiment pas la nécessité.

3035

PAR LE PRÉSIDENT:

Merci beaucoup. Aviez-vous un complément d'info sur ce sujet? Non, ça va.

3040

YVES GARNEAU

PAR LE PRÉSIDENT:

3045

J'inviterais maintenant monsieur Yves Garneau.

PAR M. YVES GARNEAU:

3050

Rebonjour.

PAR I F PRÉSIDENT:

Rebonjour.

PAR M. YVES GARNEAU:

Un petit peu d'histoire! J'ai marqué la date que j'ai reconstituée.

3060 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Pour nous situer par rapport à votre question!

PAR M. YVES GARNEAU:

3065

Oui. Avant l'hiver 2009-2010, de mémoire d'homme, le site où ce qu'on prévoit faire des infrastructures, a toujours été accessible aux citoyens.

3070

Hiver 2009-2010, on m'arrêtera si je me trompe, et 2010-2011, on a interdit l'accès, on avait d'importants travaux.

Antérieurement à ça, on a parlé de ski de fond tantôt, je parle pas au nom du club plein air, mais le vice-président est dans la salle, je pense, dans les années, quand le ski de fond a commencé, ça va de 75 jusqu'à début 80, la SÉPAQ traçait des pistes de ski de fond sur le site convoité, qui étaient gratuites.

3075

Déplacement du club plein air environ vers 95. Le club plein air s'en vient là, entente à Val-Jalbert. Et il y a effectivement traçage de pistes de ski de fond sur le site historique, les rues où ce qu'il y a des maisons, sur le site des infrastructures.

3080

3090

PAR LE PRÉSIDENT:

Et votre question?

3085 PAR M. YVES GARNEAU:

Ma question, cet hiver, le site est inaccessible, la grosse période des travaux, on a mis une vingtaine de million dans les deux (2) dernières années, et terminé...

PAR LE PRÉSIDENT:

Et c'est toujours en relation avec le projet de la centrale?

PAR M. YVES GARNEAU:

Non, c'était des travaux pour l'aménagement touristique.

PAR LE PRÉSIDENT:

3100

3095

Ce que je veux dire, c'est qu'il faut que votre question touche le projet.

PAR M. YVES GARNEAU:

3105

OK. Actuellement, le site est fermé. Les gens ont interrogé, ça a discuté un peu au radio, le directeur général a dit que c'était parce qu'il y avait des travaux d'envergure sur le site, puis c'était dangereux.

3110

Moi, ma question est: Actuellement, se pourrait-il, monsieur Taillon a parlé de stratégie secrète, qu'il y ait pas de travaux d'envergure sur le site, il s'agit d'une stratégie dans le but de préparer le terrain?

PAR LE PRÉSIDENT:

3115

OK. Si je comprends bien votre question, vous voulez savoir sur le fait qu'il y ait un projet, ça aurait empêché l'accès au site, c'est ça?

PAR M. YVES GARNEAU:

Cet hiver, actuellement.

3120

PAR LE PRÉSIDENT:

Monsieur Taillon.

3125

PAR M. DENIS TAILLON:

Écoutez, en ce qui nous concerne, la question de l'accessibilité au site de Val-Jalbert, le projet n'impacte pas la capacité qu'a la direction ou le conseil d'administration de Val-Jalbert de prendre des décisions quant à l'accès au site de Val-Jalbert.

3130

Donc ça reste une dynamique entre Val-Jalbert qui a à gérer les opérations, qui a à gérer des actifs importants, qui a aussi à gérer une responsabilité inhérente à l'accès au site, donc ça revient au responsable de la gestion du site.

Quant à nous, c'est clair que le projet comme tel n'a pas d'impact à cet égard-là.

PAR LE PRÉSIDENT:

OK. Du côté de la Corporation, est-ce que vous avez limité l'accès du site spécifiquement à cause du projet?

3140

PAR M. DANY BOUCHARD:

C'est certain que le projet, les projets des trois dernières années ont eu des impacts importants.

3145

Par contre, il faut que la population comprenne que le fait que le parc soit actuellement fermé n'a pas nécessairement de lien avec le projet de la minicentrale; c'est plus une question entre autres de rentabilité.

3150

Vous savez, depuis les quinze (15) dernières années, c'est un déficit accumulé de neuf cent mille dollars (900 000 \$) qu'on a à gérer sur le site de Val-Jalbert.

3155

Et c'est clair que dans ces conditions-là, bien, le mode de gestion ou la philosophie ou l'approche a changé.

Aujourd'hui, on se doit, en tant qu'administrateur responsable, s'assurer que lorsqu'on va ouvrir les portes du site en hiver, qu'il y ait une notion, d'une part, de rentabilité, qu'on puisse à tout le moins protéger les actifs également, parce qu'au cours des trois (3) dernières années, on a investi tout près de vingt et un millions (21 M\$).

3160

C'est un bien culturel classé, on a des bâtiments à protéger, on a une dynamique qui est totalement différente.

3165

Donc ça, c'est un élément important.

- . - -

Deuxièmement, il est évident qu'on pensait, nous, cette année, parce que dans le cadre du calendrier ou des contraintes calendaires qu'on avait, spécifiées à la Société, que les travaux devaient débuter cette année.

3170

Donc en fait, on pense qu'au cours des deux (2) prochaines années, certainement, monsieur le Président, avec le projet de la centrale hydroélectrique, où on a demandé à la Société de concentrer ses opérations de développement en hiver, pour ne pas impacter sur notre clientèle

pendant l'été, qu'on peut s'attendre certainement pour les deux (2) prochaines saisons, que l'hiver sera également une période où il y aura des travaux.

3175

PAR LE PRÉSIDENT:

3180

Mais là, vous venez de dire, est-ce que parce qu'il y aurait le projet, ça aiderait la rentabilité de votre parc et que là, ca contribuerait à ouvrir le site en hiver?

PAR M. DANY BOUCHARD:

Écoutez, très certainement, il y a des opportunités qui vont être possibles grâce à cette chose-là.

3185

C'est sûr qu'actuellement, ça fait partie des réflexions. Quand on disait tout à l'heure que la Corporation, le conseil d'administration – et d'ailleurs, je voulais vous aviser que dans le cadre de la note que vous avez signifiée tout à l'heure, la clause 3.5 de l'entente que nous avons avec la Société, la Corporation a négocié, parce que, bon, on n'avait pas terminé tout à fait les négociations lorsque cet addenda-là a été fait, a négocié le fait que nous avons l'intention d'évaluer la possibilité de faire une opération hivernale éventuellement.

3190

Et tout à l'heure, les spécialistes ont fait une démonstration au niveau du débit de la chute. C'est clair que dans nos intentions d'hiver, bien, si on opère éventuellement, ce sera dans les périodes de pointe, des secteurs où on aura la certitude, parce qu'il y a quand même des incertitudes par rapport aux débits d'hiver, qu'on pourra peut-être avoir justement un visuel de la chute ou des choses comme ça.

3195

Donc l'expérience va nous aider à effectivement prendre des décisions éclairées là-dessus.

3200

Mais c'est clair qu'au départ, on a une responsabilité maintenant avec les travaux, en fait les dernières nouveautés qui ont été mises en place, avec les investissements qui ont été faits, on a une responsabilité d'administrateur, de s'assurer que les opérations qu'on va mettre de l'avant en hiver soient rentables et qui puissent s'harmoniser également avec les projets futurs de l'implantation de la minicentrale.

3205

PAR LE PRÉSIDENT:

Monsieur Labrie.

PAR LE COMMISSAIRE:

Dans l'éventualité que le projet ne soit pas autorisé, qu'est-ce qui arrive avec la Corporation? Est-ce qu'elle va être déficitaire, est-ce qu'il y a des services qui devront être réduits? Quelles sont les conséquences?

PAR M. DANY BOUCHARD:

Monsieur le Commissaire, c'est certain que si le projet de minicentrale n'a pas lieu, le conseil d'administration devra faire preuve d'énormément de créativité pour trouver des sources de financement, comme c'est le cas dans plusieurs sites touristiques au Québec d'ailleurs.

Un site historique, c'est un site qui commande énormément d'investissements. Vous savez, dans notre cas à nous, quand on parle d'un village industriel, d'un village authentique de compagnie, on a notre réseau d'aqueduc, notre propre réseau d'électricité, notre épuration des eaux, les infrastructures sont très importantes, elles sont sous la charge et responsabilité de la Corporation.

Et avec les investissements qu'on a faits au cours des dernières années, on évalue, au cours des trois (3) prochaines années, qu'on nécessitera un investissement d'autour de deux cent cinquante mille dollars (250 000 \$) en maintien d'actifs et en immobilisations.

Donc c'est sûr que s'il n'y a pas le projet de la centrale, on va devoir être extrêmement créatif.

Et même avec le projet de la centrale, il va falloir continuer à être créatif, pour justement s'assurer qu'on puisse maintenir, assurer la pérennité du site de Val-Jalbert, et c'est ce que nous allons faire.

PAR LE COMMISSAIRE:

Est-ce qu'il y a une nouvelle version de l'entente?

PAR M. DANY BOUCHARD:

Absolument, oui. On a un addenda qui a été développé dans les dernières semaines, qui vient justement faire part de notre intention manifestée auprès de la Société.

3220

3215

3225

3230

3235

3240

PAR LE COMMISSAIRE:

Est-ce que ça peut être déposé?

PAR M. DANY BOUCHARD:

3255

Absolument, on peut la déposer, monsieur le Président.

PAR LE COMMISSAIRE:

Parce que dans la version qu'on a, et vous référiez à un tableau qui spécifiait les heures...

3260

PAR M. DANY BOUCHARD:

Absolument. C'est le cas, mais l'article 3.5, monsieur le Président, faisait allusion au débit écologique et l'acceptation du débit écologique en hiver.

3265

Ce que l'on a fait modifier, nous, c'est uniquement dans les intentions de la Corporation de peut-être éventuellement mettre en place un produit touristique en hiver.

3270

Donc c'est le point qu'on a, comme de quoi, nous, on est, entre guillemets, maître chez nous, donc si pour une raison ou pour une autre, on veut exploiter le parc l'hiver, qu'on puisse le faire.

PAR LE COMMISSAIRE:

Dans l'entente, il est spécifié que les conditions doivent être révisées annuellement?

3275

PAR M. DANY BOUCHARD:

Oui.

3280

PAR LE COMMISSAIRE:

Donc c'est la Corporation avec la Société?

PAR M. DANY BOUCHARD:

3285

Exactement, monsieur le Président. Dans le débit esthétique, on doit mettre nos horaires à jour à chaque année.

PAR LE COMMISSAIRE:

Et ces conditions-là peuvent être modifiées? Ou si ça prend un consensus pour les modifier, les conditions?

3295

Vous parlez des heures et non du débit qui pourraient être modifiées, le débit esthétique ou le débit écologique, mais ça va être les heures où le débit esthétique est déterminé?

PAR M. DANY BOUCHARD:

Je vais juste vous répondre en deux (2) volets, si vous permettez, monsieur le Commissaire.

3300

Il y a un débit de mille huit cent cinquante-huit (1858) heures, en fait, qui est décrété, qui est entendu.

3305

Et à l'intérieur de ce montant d'heures là, le parc, annuellement, va faire son plan de gestion et déposer à la Société les heures qu'il souhaite avoir comme débit esthétique.

PAR LE COMMISSAIRE:

Toujours dans cette braquette-là de mille huit cent cinquante-huit (1858)?

3310

PAR M. DANY BOUCHARD:

3315

Deuxième volet de ma réponse, c'est qu'il y a également, nous avons demandé à la Société, à l'intérieur du comité paritaire ou du comité de suivi des travaux et de la gestion du parc et de la minicentrale, un montant, une banque d'heures d'environ deux cents (200) heures, qui pourra être négociée dans une approche gagnant-gagnant, pour éventuellement répondre à des besoins de développement ou des besoins futurs de la Corporation que nous n'avons pas encore, en fait, sur nos planches à dessin, mais qui pourraient éventuellement nous donner une certaine marge de manœuvre pour négocier des choses.

3320

Mais évidemment, si tel était le cas, ce serait une approche gagnant-gagnant où on ne doit pas compromettre, d'une part, la rentabilité du projet et d'autre part, les opérations du site de Val-Jalbert.

3325

PAR LE COMMISSAIRE:

Les négociations pourraient pas se faire dans le sens inverse de réduction du nombre d'heures, mais d'une augmentation?

PAR M. DANY BOUCHARD:

Exactement, monsieur le Président.

PAR LE COMMISSAIRE:

3335

3340

Est-ce que ces heures-là ou ces conditions-là sont incluses dans le décret, madame Paul?

PAR Mme MIREILLE PAUL:

Oui L'a

Oui. L'ensemble du projet est inclus dans ce qu'on appelle la condition 1 du décret qui est la description du projet.

Alors j'irais peut-être un peu plus loin! Si jamais il y a des modifications au niveau du patron de gestion en termes de débit, il devra y avoir modification du décret.

3345

PAR LE COMMISSAIRE:

Et même sur les heures du débit esthétique?

Est-ce que ces conditions-là sont incluses dans le décret?

3350

PAR Mme MIREILLE PAUL:

Pour ce qui est des heures, cette information-là, c'est la première fois que j'en entends parler, qu'on comptabilise le nombre d'heures.

3355

Si vous me permettez, je vais demeurer peut-être prudente par rapport à ça. Ça dépend vraiment comment la condition est formulée.

PAR LE COMMISSAIRE:

3360

D'accord, merci.

PAR LE PRÉSIDENT:

3365

Alors votre deuxième question, monsieur Garneau?

	PAR M. YVES GARNEAU:
3370	Merci.
	PAR LE PRÉSIDENT:
	Bienvenue.
3375	
	OLIVIER BOUCHARD-LAMONTAGNE
3380	PAR LE PRÉSIDENT:
	J'inviterais monsieur Olivier Bouchard-Lamontagne.
	PAR M. OLIVIER BOUCHARD-LAMONTAGNE:
3385	Bonjour.
	PAR LE PRÉSIDENT:
3390	Bonjour.
	PAR M. OLIVIER BOUCHARD-LAMONTAGNE:
3395	Monsieur le Président, j'aimerais ça que vous puissiez demander au promoteur pourquoi est- ce qu'il n'a pas utilisé la méthode écohydrologique recommandée par la SÉPAQ, pour déterminer le débit écologique?
	PAR LE PRÉSIDENT:
3400	Est-ce que vous connaissez la méthode écohydrologique?
	PAR M. DENIS TAILLON:
	Je vais m'appuyer sur monsieur Gauthier pour répondre.

PAR M. JEAN GAUTHIER:

3410

Donc oui, on connaît la méthode écohydrologique. Cette méthode-là a été effectivement utilisée en première approximation, comme je le mentionnais, c'est une méthode qui est basée sur une analyse hydrologique, et puis il y a des caractères écologiques associés à cette méthode-là.

3415

pourcentage de débits moyens.

Donc effectivement, en première approximation, on a regardé qu'est-ce que ça donnait, les

valeurs, comme par exemple de prendre cinquante pour cent (50 %) du débit moyen annuel ou

vingt-cing pour cent (25 %) du débit moyen annuel en fonction de différentes périodes.

Puis c'est un pourcentage du débit moyen, la méthode est essentiellement basée sur un

Alors les ordres de grandeur, c'est évidemment une méthode moins précise en première approximation, de l'ordre de, comme par exemple, cinquante pour cent (50 %) du débit moyen annuel donne une valeur de l'ordre de huit mètres cubes par seconde (8 m³/s).

3420

Donc évidemment, ce sont des méthodes, c'est ça, qui peuvent être appliquées dans certains projets; nous, on a choisi d'aller vers une méthode plus précise avec les méthodes de type habitats préférentiels.

3425

PAR LE PRÉSIDENT:

OK. Monsieur Bouchard-Lamontagne, votre deuxième question.

3430

PAR M. OLIVIER BOUCHARD-LAMONTAGNE:

Monsieur le Président, j'aimerais ça savoir pourquoi le promoteur n'a pas assuré un droit de veto pour la Corporation du parc régional de Val-Jalbert par rapport au turbinage pour protéger sa mission du parc de site touristique, de bien culturel classé ainsi que parc régional?

3435

PAR LE PRÉSIDENT:

À l'intérieur de l'entente qu'on parlait tantôt?

3440

PAR M. OLIVIER BOUCHARD-LAMONTAGNE:

Oui, c'est ça.

PAR M. DENIS TAILLON:

3445

Écoutez, monsieur le Président, en réalisant le projet à Val-Jalbert, il faut réaliser qu'on va être pendant minimum quarante (40) ans en relation avec la Corporation du parc. Et notre préoccupation, c'est pas de bâtir une relation de dominant-dominé, c'est de bâtir une relation de partenaires.

3450

Donc c'est sur cette base-là qu'on a approché la Corporation, c'est sur cette base-là qu'on a négocié l'entente avec eux, puis c'est sur cette base-là qu'on veut continuer notre relation avec Val-Jalbert.

3455

C'est intéressant d'avoir cette approche-là, tant pour eux que pour nous, et c'est là-dessus qu'on a construit jusqu'à maintenant la relation.

Et des droits de veto, à mon avis, c'est des choses qui placent la relation dans un autre ordre de choses.

3460

Donc ce qu'on préfère, c'est de beaucoup une bonne discussion, on met nos enjeux sur la table, on les discute, et on convient ensemble de solutions pour régler les problèmes s'il s'en présente.

3465

PAR LE PRÉSIDENT:

OK, merci. Merci monsieur.

.....

3470

OLIVIER HUARD

PAR LE PRÉSIDENT:

3475

Il me reste un dernier intervenant sur la liste des requérants, il y en a d'autres en arrière? Donc j'inviterais monsieur Olivier Huard.

Bonjour.

3480

PAR M. OLIVIER HUARD:

Bonjour. Je l'ai mentionné hier dans une question, je vais y aller de façon plus précise!

L'horizon des coûts ou l'horizon des bénéfices ou des profits ou des dividendes dépend selon lequel on les présente. On parle par exemple de revenus de dix-neuf point huit millions (19,8 M\$) ou point sept millions (19,7 M\$) sur quarante (40) ans pur le parc, qui seraient donnés au parc.

3490

Il y a d'autres coûts qui sont faits sur un horizon de vingt-cinq (25) ans, et il y a plusieurs coûts qui sont faits sur vingt (20) ans.

3495

Est-ce que ce serait possible de ramener – premièrement, je pense que la période de temps qui peut être le plus à même d'être évaluée par les gens de façon utile, c'est le prochain vingt (20) ans, c'est pas mal ça qui est plus proche de nous – est-ce qu'il serait possible de ramener tous ces coûts-là, rentabilité, tout qu'est-ce qui est question de chiffres, sur un horizon de vingt (20) ans fixe? Parce que là, sinon, ça sème une confusion, à mon avis.

Comme par exemple, le chiffre sur quarante (40) ans me semble un peu farfelu, étant donné que c'est vraiment très loin dans le temps.

3500

Deuxièmement – bien OK, première question!

PAR LE PRÉSIDENT:

3505

Monsieur Taillon, est-ce que vous pouvez ramener les coûts sur vingt (20) ans?

PAR M. DENIS TAILLON:

3510

Écoutez, on pourrait faire toutes sortes de scénarios pour expliquer la question financière économique du projet, et je vais tenter de la résumer.

3515

À mon avis, c'est très simple! On a une production d'énergie qu'on va vendre à Hydro avec un prix fixé, donc des revenus sécurisés. Donc dans les scénarios, pour la première année, on parle d'un chiffre de six point deux millions de dollars (6,2 M\$) annuellement de revenus qui va être indexé de deux point cinq pour cent (2,5 %).

0010

Donc la partie des revenus, par rapport à ce projet-là, c'est clair.

3520

Au niveau des opérations, on l'a mentionné, incluant les redevances qui vont être versées à la Corporation de Val-Jalbert, on parle d'une somme d'un point deux million (1,2 M\$). Donc ça dégage un bénéfice ou un surplus net d'environ cinq millions (5 M\$).

La première année, on en met une partie en réserve, ce qui fait qu'à la première année, on a des liquidités générées d'environ quatre millions six cent mille (4 600 000 \$) qui sont remises au promoteur.

3525

Lorsqu'on scénarise tout ça sur un horizon de vingt-cinq (25) ans, c'est un horizon relativement stable sur le plan opérationnel, le vingt-cinq (25) ans. Lorsqu'on questionne nos spécialistes financiers, ils nous disent, pour être capables de donner un horizon juste d'un projet d'investissement, l'horizon de vingt-cinq (25) ans, c'est à peu près le maximum.

3530

Parce qu'on aurait eu le goût, honnêtement, de calculer sur quarante (40) ans, parce que la perspective d'opération du projet garanti, elle est de cet ordre-là. Mais compte tenu des recommandations que nous ont faites nos spécialistes financiers, on s'est limité à l'horizon de vingt-cing (25) ans.

3535

Donc si on regarde globalement, vingt-cinq (25) ans de temps, ça va générer, au total, cent soixante-huit millions (168 M\$) de redevances aux partenaires.

3540

Les partenaires vont payer leur emprunt et globalement, ça va leur en coûter quatre-vingt-seize millions (96 M\$). Donc le net, sur un horizon de vingt-cinq (25) ans, ça va être soixante-douze millions (72 M\$), et si on veut faire une moyenne linéaire annuelle, on parle d'un chiffre de deux millions huit cent quatre-vingt-dix mille dollars (2 890 000 \$).

3545

Donc oui, on pourrait faire toutes sortes de scénarios sur différents types d'horizons, mais la perspective financière de ce projet-là, c'est les quelques chiffres que je viens de vous donner. C'est relativement simple.

Et je pense que ça donne la juste perspective financière du projet.

3550

PAR LE PRÉSIDENT:

Monsieur Huard, votre deuxième question.

PAR M. OLIVIER HUARD:

3555

Bien, je sais pas si c'est un complément, ça faisait partie de ma question, il y a eu un chiffre qui a été avancé sur quarante (40) ans, puis je pense qu'on vient de répondre qu'on va pas plus loin que vingt-cinq (25) ans.

3560

Donc le chiffre qui a été avancé sur guarante (40) ans marche pas?

PAR LE PRÉSIDENT:

On va le préciser.

3565

PAR M. DENIS TAILLON:

Le chiffre de la Corporation sur quarante (40) ans, c'est parce que l'horizon contractuel est de quarante (40) ans.

3570

Donc dans les chiffres que je vous ai donnés concernant l'opération de vingt (20) ans, évidemment, on scénarise la portion de vingt (20) ans qui va être remise à Val-Jalbert, mais l'entente qu'on signe avec Val-Jalbert, elle a une durée de guarante (40) ans.

3575

Donc c'est pour ça qu'on l'évoque, on dit qu'au cours des quarante (40) prochaines années, Val-Jalbert va recevoir dix-neuf point sept millions (19,7 M\$). Mais on pourrait faire le calcul pour dire, Val-Jalbert pourra retirer, au cours des vingt-cinq (25) prochaines années, tel montant. On pourrait simplement faire l'addition, si on le souhaite.

3580

Mais l'horizon de l'entente qu'on a avec Val-Jalbert, c'est la période la plus importante, quarante (40) ans, et pour dix-neuf point sept millions (19,7 M\$).

PAR LE PRÉSIDENT:

3585

Et votre deuxième question?

PAR M. OLIVIER HUARD:

3590

En fait, ce qui serait important aussi, pour bien être capable d'évaluer ces chiffres-là, ce serait de les mettre en dollars, peu importe le terme économique, il y a des dollars constants, mais en gros, en dollars de 2032, par exemple.

3595

Si on parle de vingt (20) ans, j'aimerais savoir si les calculs aussi ont été faits, quand ils sont projetés dans le temps, avec la réalité qui est prévue; il y a des calculs économiques qui sont prévus là-dedans, s'il y a un bénéfice de deux millions (2 M\$) aujourd'hui, deux millions (2 M\$) dans vingt (20) ans, c'est pas la même somme par rapport au coût de la vie, par rapport à la situation.

3600

Donc est-ce qu'on peut calculer les bénéfices de ce projet-là par rapport à la situation dans vingt (20) ans ou dans vingt-cinq (25) ans ou dans quarante (40) ans?

PAR LE PRÉSIDENT:

Pourriez-vous faire une actualisation?

3605

PAR M. DENIS TAILLON:

La réponse, oui, on pourrait demander à nos spécialistes financiers d'actualiser tous les chiffres, autant revenus, dépenses, redevances, ainsi de suite.

3610

Mais j'ai l'impression que ça change absolument rien au panorama qu'on a évoqué jusqu'à maintenant.

PAR LE PRÉSIDENT:

3615

OK, merci. Merci monsieur Huard.

3620

QUESTIONS DE LA COMMISSION

PAR LE PRÉSIDENT:

Monsieur Labrie.

3625

PAR LE COMMISSAIRE:

En fait, quelques questions en rafale, pour compléter notre questionnement!

3630

D'abord au promoteur, il est mentionné qu'il y avait des fouilles archéologiques qui avaient débuté en septembre, pour se poursuivre jusqu'à la fin octobre, est-ce qu'il y a eu une mise à jour des résultats?

Et quand vous allez nous les présenter?

3635

PAR M. DENIS TAILLON:

Au moment où on se parle, les fouilles ont été réalisées, mais sous réserve de validation auprès de mon équipe, je pense pas que le rapport a été déposé.

3640

Le rapport n'a pas encore été déposé par l'archéologue.

PAR LE COMMISSAIRE:

Il va être déposé quand, avez-vous une idée?

3645

PAR M. DENIS TAILLON:

On me dit au mois d'avril.

3650

PAR LE COMMISSAIRE:

OK. Il est mentionné dans l'étude, dans les avis émis par le ministère de la Culture que l'entrepreneur devrait prendre les mesures nécessaires pour prévenir que les vibrations imposées au vieux moulin viennent l'altérer, et vous suggérez, vous demandez au promoteur de faire un test préliminaire avec une charge plus minimale ou réduite au début, et de vérifier la vibration sur la structure du vieux moulin.

Est-ce que ça a été pensé, est-ce que c'est comme ça que vous allez procéder?

3660

3655

PAR M. DENIS TAILLON:

La réponse, je pense que c'est oui, mais je vais demander à monsieur Morin de vous la compléter.

3665

PAR M. MARC MORIN:

Oui, dans le cadre de préparation des spécifications techniques pour les travaux, c'est de pratique courante, dans des domaines construits, entre autres ici, qu'on procède avec des présautages.

3670

Donc avant de définir les charges appliquées pour l'ensemble des travaux, à différentes zones, on installe des instruments de suivi des vibrations, et puis c'est courant dans l'industrie. C'est comme si vous faites des travaux au centre-ville de Montréal.

3675

Donc il y a d'abord une inspection des bâtiments qui est faite, ensuite il y a des instruments qui sont placés, ensuite on a les charges, les préessais que je dirais de sautage. On mesure, donc on part avec des charges très faibles. On augmente à mesure qu'on respecte les limites du devis.

PAR LE COMMISSAIRE:

Et la vibration maximale de vingt-cinq millimètres par seconde (25 mm/s), c'est une vibration qui est suffisamment acceptable pour éviter un bris de la structure du vieux moulin?

PAR M. MARC MORIN:

3685

3680

Oui.

PAR LE COMMISSAIRE:

3690

3695

C'est une norme, ça, quoi?

PAR M. MARC MORIN:

Bien, je suis pas vraiment le spécialiste des sautages, mais il y a des normes, entre autres,

par exemple, quand vous faites du sautage à proximité du béton frais coulé voilà trois (3) jours, il y a des normes à ce niveau-là.

Donc je suis persuadé qu'on va prendre les critères suffisamment sévères pour s'assurer de cet aspect-là.

3700

Je n'ai pas la notion, la valeur exacte à imposer, si le ministère est d'accord, ensuite on consultera probablement vis-à-vis notre consultant.

PAR LE COMMISSAIRE:

3705

Parce que c'est quand même pas une structure conventionnelle, c'est un vieux moulin avec des pierres, donc c'est particulièrement fragile, si vous avez une opinion à émettre, est-ce que ce critère-là de vingt-cinq millimètres (25 mm/s) vous rassure, dans la mesure où il y a des tests préliminaires qui sont faits?

3710

PAR M. RÉJEAN GOUDREAULT:

On peut pas, nous, se prononcer sur le vingt-cinq millimètres (25 mm/s) à l'heure actuelle.

3715

Ce sont nos spécialistes à la Direction de la muséologie à Québec qui vont établir exactement nos exigences pour l'émission des permis qu'on va devoir émettre pour que ces travaux-là se réalisent.

PAR LE PRÉSIDENT: 3720 OK, c'est bien. JEAN-PHILIPPE LALANCETTE 3725 PAR LE PRÉSIDENT: Maintenant, j'inviterais monsieur Jean-Philippe Lalancette. C'est notre dernier intervenant 3730 pour cet après-midi. Nous allons poursuivre ce soir, probablement que ce sera la dernière, on verra ce soir, ça va dépendre si on a encore des questions du côté de la Commission. Donc monsieur Lalancette! 3735 PAR M. JEAN-PHILIPPE LALANCETTE: Rebonjour monsieur le Président. Moi, j'aurais une question, je me considère comme étant 3740 un chasseur de paysages, et puis j'ai souvent, ça fait partie des mes préoccupations, concernant par exemple le canal d'amenée qui va être mis en place, il va y avoir des travaux de déboisement, j'imagine. Il va y avoir aussi un chemin qui va être aménagé pour avoir accès au barrage et tout ça. 3745 Je vais séparer ma question en deux (2), finalement! Au niveau des impacts visuels sur le site, ce sera quoi les impacts visuels du canal d'amenée depuis le promontoire qui donne sur la chute Maligne, par exemple, puis le chemin forestier aussi?

PAR M. DENIS TAILLON:

3750

3755

Si vous permettez, monsieur le Président, madame Élaine Bougie, ça fait vingt-trois (23) ans qu'elle œuvre dans le domaine, et c'est sa première commission du Bureau d'audiences publiques, donc je lui demanderais peut-être de venir nous faire un portrait assez exhaustif de toute la question paysagère qui est impactée par le projet.

PAR LE PRÉSIDENT:

3760

Vous êtes la bienvenue, madame!

PAR Mme ÉLAINE BOUGIE:

Alors si je comprends bien la question, c'est par rapport au barrage?

3765

PAR LE PRÉSIDENT:

Par rapport au canal d'amenée.

3770

PAR M. JEAN-PHILIPPE LALANCETTE:

Parce qu'il y a pas de simulation visuelle dans l'étude d'impact, c'est plus des plans qu'on voit.

3775

On voit beaucoup de simulations visuelles pour la chute, mais pour les autres, les simulations visuelles sont moins présentes, c'est plus des plans.

PAR Mme ÉLAINE BOUGIE:

3780

OK. Il faut comprendre que le tunnel d'amenée, c'est un tunnel qui va être foré, souterrain, alors en grande partie il est dans la montagne, il va être dissimulé.

À la base de l'escarpement, il va être, il ressort légèrement, mais il va être enfoui après les travaux.

3785

Il va y avoir une partie qui va être déboisée lors de la période des travaux, mais il y a du reboisement et de la remise en état des sites de prévus.

La conduite forcée, elle, elle est souterraine également jusqu'à la centrale.

3790

Donc après les travaux, suite aux travaux de réaménagement, de reboisement, l'impact visuel est relativement faible. Et à long terme, on verra plus la tranchée ou l'ouverture qui aura été déboisée au moment des travaux.

PAR M. JEAN-PHILIPPE LALANCETTE:

3800

Mais du promontoire, à partir du promontoire, en direction de la chute Maligne, c'est lorsqu'on emprunte le téléphérique et on se rend sur le deuxième niveau, puis on emprunte le petit sentier pour se rendre sur le promontoire, il va y avoir un canal, bien, le canal d'amenée va être foré à cet endroit-là, je crois?

PAR Mme ÉLAINE BOUGIE:

Tout à fait, oui.

3805

PAR M. JEAN-PHILIPPE LALANCETTE:

3810

Parce que quand on prend l'axe du canal d'amenée, pour qu'il y ait une certaine pente, bien, ça veut dire qu'à un certain moment donné, le canal d'amenée va être complètement enfoui, ça va être surtout des impacts sur le couvert forestier?

PAR Mme ÉLAINE BOUGIE:

3815

En fait, les travaux de déboisement sont à l'amont, dans la partie où il y a la prise d'eau, vous me corrigerez, et le forage se fait par l'amont et ensuite, par l'aval. Mais dans la pente comme telle, il y aura pas de travaux de déboisement de prévus.

PAR M. JEAN-PHILIPPE LALANCETTE:

3820

Puis pour le chemin?

PAR Mme ÉLAINE BOUGIE:

Pour le chemin d'accès...

3825

PAR M. JEAN-PHILIPPE LALANCETTE:

C'est vraiment...

3830

PAR LE PRÉSIDENT:

Vous vous adressez au président!

3840

PAR M. JEAN-PHILIPPE LALANCETTE:

OK. Je me demande vraiment si vous avez vraiment évalué ça à partir d'un endroit qui est le promontoire.

Parce qu'on a investi des argents, en 95 on a construit un téléphérique, on a construit un sentier, je me dis que la question d'intégrité du paysage puis l'unicité du paysage revêtent quand même une certaine importance, une importance certaine même, puis est-ce que des simulations visuelles ont été faites sur l'impact sur, par exemple, du chemin?

Est-ce qu'il va être visible du promontoire?

3845

3850

3855

PAR Mme ÉLAINE BOUGIE:

Le chemin sera pas visible du promontoire. Il est situé complètement à droite du site de Val-Jalbert, il passe à l'extérieur.

Donc ce sera pas visible du promontoire.

Il y a eu des simulations visuelles de faites à partir du promontoire, mais pour la première version de la centrale. Les impacts visuels qu'on appréhende par rapport à la vue d'intérêt qui est du promontoire sont essentiellement liés à la présence de la centrale qui va changer l'environnement au pied du moulin.

PAR M. MARC MORIN:

3860

Si je comprends bien la question, on parle du belvédère qui se situe en rive droite, puis à partir du sentier où est-ce qu'on a le téléphérique, ensuite il y a un sentier qui va au belvédère.

Donc au belvédère, puis là, à ce moment-là, les analyses visuelles ont été faites à partir du belvédère, et puis le barrage, actuellement, il a été déplacé un peu vers l'amont.

3865

Donc évidemment, le canal d'amenée, lui, se retrouve contre la montagne dans une courbe où est-ce que c'est pas visible à partir du promontoire.

3870

Et puis même le barrage est pratiquement dissimulé par la courbe. Même le barrage, son extrémité en rive gauche, elle n'est pas visible. Donc encore moins la prise d'eau et l'amenée d'eau qu'on pourrait dire qui, elles, se trouvent en rive droite, derrière encore la courbe.

Donc du promontoire, il y a pas d'ouvrage d'amenée visible du promontoire.

PAR LE PRÉSIDENT:

OK, merci.

PAR Mme ÉLAINE BOUGIE:

3880

Si je peux me permettre, juste pour ajouter! Durant la phase des travaux, par contre, c'est certain que les aires de travail vont être visibles du promontoire. Il va y avoir un impact à ce niveau-là.

Mais c'est une courte période de temps dans la durée de vie du projet.

3885

PAR LE PRÉSIDENT:

Monsieur Lalancette, avez-vous une autre question?

3890

PAR M. JEAN-PHILIPPE LALANCETTE:

Je séparerais ma question similaire, ma deuxième question, c'est d'une nature similaire, c'est que maintenant, à partir de la route 169, il va y avoir une ligne aérienne, un poste, je crois, puis tout ça, c'est branché au réseau régional, je crois.

3895

Donc il va y avoir une ligne aérienne à partir du poste de transformation jusqu'aux infrastructures d'Hydro-Québec sur la route 169.

PAR LE PRÉSIDENT:

3900

Est-ce que c'est bien ça?

PAR M. DENIS TAILLON:

3905

En fait, le raccordement au réseau d'Hydro-Québec, évidemment, on a localisé le poste le plus près possible de la ligne d'Hydro-Québec, de façon à éviter que le raccordement implique l'arrivée de nouveaux pylônes.

3910

La ligne qui va partir de la centrale jusqu'au poste, c'est une ligne qui va être enfouie dans une partie importante du site de Val-Jalbert et par la suite, ça va être une structure de poteaux de bois qui va acheminer l'énergie jusqu'au poste.

Je veux attirer l'attention de la Commission sur un élément par rapport à ça! Évidemment, comme promoteur...

3915

PAR LE COMMISSAIRE:

Est-ce que vous avez un plan que vous pourriez nous exposer où on pourrait mieux vous suivre, s'il vous plaît?

3920

PAR M. DENIS TAILLON:

Oui. Donc ici, on a la localisation de la centrale. Ce qui est prévu, c'est qu'on a une ligne souterraine qui va...

3925

PAR M. JEAN GAUTHIER:

Je m'excuse! Juste un commentaire.

3930

Cette carte-là, la centrale, c'est la vieille version de la centrale, la carte n'a pas été mise à jour, maintenant, elle est déplacée à peu près ici.

Mais l'ensemble des éléments sont quand même présents pour les fins de la présentation.

3935

PAR M. DENIS TAILLON:

Donc la ligne enfouie va passer ici pour une grande partie dans la partie qui est fréquentée. Vous avez ici les anciennes maisons des quartiers de Val-Jalbert, jusqu'à cet endroit approximatif ici. De là, c'est une ligne aérienne qui va être aménagée sur poteaux de bois conventionnels, qui va traverser, pour une partie, à travers un couvert forestier, qui va la masquer en partie, et rejoindre par la suite le poste.

3940

Maintenant, ce sur quoi je voulais attirer l'attention de la Commission, c'est que lorsqu'on parle des efforts de la Société, en termes d'intégration du projet, évidemment la meilleure solution pour nous aurait été de favoriser le rapprochement du poste de la centrale, parce que le raccordement entre le poste et la ligne, ça relève d'Hydro-Québec.

3945

Donc on a des budgets qui ont été consentis pour ça, sauf que pour favoriser l'intégration, ça nous apparaissait, je dirais, inadmissible d'envisager des solutions genre pylônes, pour permettre le raccordement du poste à la ligne d'Hydro-Québec.

Ça, c'est un coût supplémentaire d'environ un point sept million (1,7 M\$) que ça entraîne au projet, mais on l'assume de façon à bien intégrer le projet au site de Val-Jalbert. PAR LE PRÉSIDENT: 3955 Merci. PAR M. JEAN-PHILIPPE LALANCETTE: 3960 Si j'ai bien compris, c'est que ça va être une ligne aérienne qui va relier le petit carré vert qui est le poste de transformation, c'est bien ça? PAR M. DENIS TAILLON: 3965 En fait, une ligne aérienne qui partirait environ dans cette zone ici jusqu'au poste là. Puis pour la partie qui est de la centrale jusqu'ici, c'est une ligne enfouie, donc pas apparente. 3970 PAR M. JEAN-PHILIPPE LALANCETTE: Oui, je comprends bien. OK, je vous remercie beaucoup. PAR LE PRÉSIDENT: 3975 Ça va, monsieur Lalancette? Merci. 3980 **QUESTIONS DE LA COMMISSION** PAR LE PRÉSIDENT: 3985 Monsieur Labrie. PAR LE COMMISSAIRE: Une question à monsieur Goudreault! Est-ce que vous avez de l'information sur le débit qui prévalait, qui était utilisé pour turbiner pour l'ancienne pulperie? 3990

PAR M. RÉJEAN GOUDREAULT:

Je vais demander à mon historien, l'historien de mon équipe, qui connaît assez bien le dossier, monsieur Gagnon, s'il a des informations là-dessus.

PAR M. GASTON GAGNON:

Bonjour monsieur le Président. Alors il y avait mille chevaux-vapeur (1000 hp), je sais pas si on peut transformer ça du côté aujourd'hui pour la turbine, pour la turbine qui était dans le moulin, qui alimentait les systèmes mécaniques, et de même que du côté du village.

Et il y avait cent tonnes (100 t) par jour qu'on produisait. C'était une production, bien sûr, qui n'était pas de façon électrique mais hydraulique, à partir bien sûr du barrage qui était là.

Il faut signaler que du côté de la rivière, il y a une activité industrielle depuis 1861, et c'est en continu. C'est-à-dire que madame Paul a parlé de Rio Tinto Alcan, donc les installations de Rio Tinto Alcan, donc le service hydrique, c'est vraiment dans l'héritage de Damase Jalbert, d'Alfred Dubuc.

Donc dans le projet ici, vraiment on est dans l'histoire du lieu, en fait.

PAR LE PRÉSIDENT:

Merci. Du côté du promoteur, avez-vous des ajouts là-dessus?

PAR M. DENIS TAILLON:

Malheureusement, on n'a pas cette information-là. Mais je pense qu'on pourrait peut-être essayer de trouver des informations quant au diamètre de la conduite qui amenait l'eau, puis j'ai comme l'impression que c'est pas loin d'être équivalent au projet qu'on propose.

C'est assez impressionnant, la conduite d'amenée qui est l'ancienne conduite de Val-Jalbert, là.

PAR LE PRÉSIDENT:

Vous dites qu'elle est plus volumineuse que la vôtre?

3995

4000

4005

4010

4015

PAR M. DENIS TAILLON:

Bien nous, on parle de deux point cinq mètres (2,5 m)...

PAR LE PRÉSIDENT:

4035

Trois point quatre mètres (3,4 m)? OK.

PAR LE COMMISSAIRE:

4040

Si vous avez une opinion ce que devait être le débit écologique avec une telle conduite d'amenée?

PAR M. DENIS TAILLON:

4045

Moi, je suis convaincu qu'à l'époque, la priorité, c'était l'activité industrielle. On avait peutêtre moins à l'époque les préoccupations écologiques et esthétiques.

Le lieu, on l'a dit, c'est un lieu industriel; aujourd'hui, on a des préoccupations différentes.

4050

Mais je suis pas mal convaincu, lorsqu'on regarde les courbes hydrologiques, qu'à certaines époques, on a connu des étiages très faibles et probablement que l'eau était destinée à activer l'usine.

PAR M. RÉJEAN GOUDREAULT:

4055

On a une information complémentaire, monsieur le Président.

PAR M. GASTON GAGNON:

4060

Il faut mentionner que du côté archivistique, c'est un site exceptionnel. Donc on a un trésor de données qui viennent du fait notamment que l'ingénieur René Bélanger qui a été le dernier surintendant était un conservateur de premier plan.

4065

Ça a été d'ailleurs un des premiers fonctionnaires du ministère des Ressources naturelles en région.

Moi, j'ai une hauteur de charge de cent vingt-cinq pieds (125 pi) pour une puissance totale de trois mille cinq cents chevaux-vapeur (3500 hp).

En tout cas, je sais pas si monsieur Morin peut utiliser ça, mais on pourrait vous déposer, en tout cas, les documents que nous avons pour votre usage.

PAR LE COMMISSAIRE:

Oui, s'il vous plaît.

4075

PAR LE PRÉSIDENT:

Monsieur Morin, est-ce que vous êtes capable de convertir le nombre de chevaux-vapeur?

4080

PAR M. MARC MORIN:

C'est environ trois mégawatts (3 MW). Donc c'était la puissance.

Mais il y avait aussi les besoins en eau de l'usine qui étaient additionnels à ça.

4085

PAR LE COMMISSAIRE:

Mais pourquoi la conduite était si grosse pour produire seulement trois mégawatts (3 MW)? Vous dites qu'elle était plus grosse qu'aujourd'hui, c'était l'efficacité de la turbine, probablement?

4090

PAR M. MARC MORIN:

Il y avait peut-être des projets d'expansion que je connais pas!

4095

PAR M. DANY BOUCHARD:

Nous avons des photos d'archives, si ça vous intéresse, monsieur le Président, de l'exploitation de l'époque, on a justement mis la main dessus ce matin.

4100

Donc si vous voulez peut-être voir ce que ça peut ressembler, on a des photos d'archives de l'exploitation de l'époque.

PAR LE PRÉSIDENT:

4105

Absolument. Que vous pourriez aussi déposer?

PAR M. DANY BOUCHARD:

Absolument, monsieur.

4110

PAR LE PRÉSIDENT:

J'aurais peut-être une question à Hydro-Québec!

4115

Comment vous avez fait pour retenir le projet de Val-Jalbert? Quel élément majeur qui a fait en sorte que le projet qui est soumis ici a été retenu par Hydro-Québec?

PAR Mme JOSÉE CHATEL:

4120

D'abord l'évaluation a été faite selon cinq (5) critères qui découlent des exigences du décret.

Est-ce que vous désirez que je nomme les exigences? Bon, je peux en nommer quelquesunes.

4125

C'était le contrôle par la communauté. Alors c'est important, comme le décret disait, on veut favoriser des projets du milieu, alors il fallait que le milieu ait pleinement contrôle sur le projet.

Les bénéfices qui retournaient à la communauté.

4130

L'acceptabilité sociale.

On a retenu le projet Val-Jalbert parce qu'il était conforme en tous points aux cinq (5) exigences du décret, et il était aussi au niveau de priorité 1 qu'on appelle, parce qu'il était cent pour cent (100 %) communautaire.

4135

Alors c'était une très bonne soumission en tous points conforme.

PAR LE PRÉSIDENT:

4140

Puis quand vous dites priorité numéro 1, c'est parce que ça donnait plus de points?

PAR Mme JOSÉE CHATEL:

4145

Ah, c'était priorité numéro 1 par rapport aux projets qui nous ont été soumis dans le cadre de ces petites centrales là, et qui était avec partenaires privés.

	Alors on a accordé une priorité au projet conforme qui était cent pour cent (100 %) communautaire, afin de remplir l'exigence du décret.
4150	PAR LE PRÉSIDENT:
	OK, merci.
4155	Je vais faire un dernier rappel, mais de toute façon, si les personnes ne sont pas là, on va faire un autre rappel ce soir!
	Éric Donaldson? Non.
4160	Mario Roy?
	Jean-Yves Nadeau?
	Réal Jodry? Non, OK.
4165	Regardez, il est quatre heures et demie (4 h $\frac{1}{2}$), donc on va suspendre jusqu'à sept heures (7 h); à sept heures (7 h), nous allons reprendre.
	Je vous souhaite un bon souper. Donc à tout à l'heure.
4170	
	SÉANCE AJOURNÉE AU 13 MARS 2012 À DIX-NEUF HEURES (19 H)
4175	
	Je, soussignée, DENISE PROULX, sténotypiste officielle, certifie sous mon serment d'office que le texte qui précède est la transcription fidèle et exacte de mes notes sténotypiques.
	Denny Praile
4180	DENISE PROULX, s.o.
4100	